



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **10 janvier 2006**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-19 :

Projet de Règlement numéro 717-19 modifiant le Règlement de zonage n° 717, tel qu'amendé de façon à :

- a) créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- b) permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- c) permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- d) permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

### PRÉSENCES

Monsieur le conseiller André D'Aragon

Mme la greffière Nicole Drouin, M. le directeur général Michel Perrier et M. Richard Dubois, chef de division urbanisme.

Le premier projet de Règlement numéro 717-19 a été approuvé le 13 décembre 2005 par la résolution numéro 2005-12-534. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 14 décembre 2005 et publié le 17 décembre 2005.

Le 10 janvier 2006, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le conseiller André D'Aragon a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 05, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et Monsieur le conseiller André D'Aragon clôt l'assemblée.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 janvier 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

- 2006-01-001      SUJET:    OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2006
- PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
                  APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
                  ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de janvier 2006.
- 2006-01-002      SUJET:    DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 20 DÉCEMBRE 2005
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
                  APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
                  ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 13 et 20 décembre 2005, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.
- 2006-01-003      SUJET:    APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 20 DÉCEMBRE 2005
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
                  APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
                  ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les procès-verbaux des séances des 13 et 20 décembre 2005.
- 2006-01-004      SUJET:    DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2005 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-01).

2006-01-005

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE DÉCEMBRE 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2006-01-006

SUJET: RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES POUR  
L'ANNÉE 2006

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la Commission administrative suivant l'étude du projet budgétaire 2006, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les augmentations salariales des cadres municipaux, selon les propositions budgétaires déposées à la Commission administrative, et que celles-ci prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

2006-01-007

SUJET: ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME À COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2006

Considérant la recommandation de la Commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter un nouvel organigramme de la structure organisationnelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, tel que déposé.



No de résolution  
ou annotation

2006-01-008

## VILLE DE PINCOURT

SUJET: AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DUHAMEL, SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS, AUPRÈS DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC

Considérant l'invitation du 5 décembre 2005 de dépôt de projet dans le cadre du programme *Infrastructures-Québec*, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer auprès du programme *Infrastructures-Québec*, le projet de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée du chemin Duhamel, secteur Pointe-aux-Renards, applicable au volet 2 dudit programme.

D'autoriser l'envoi de toute documentation nécessaire à l'évaluation du projet auprès des responsables du programme *Infrastructures-Québec*.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité, énoncées à la brochure du programme dont elle reconnaît avoir pris connaissance, et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'*Infrastructures-Québec* ou de ses administrateurs dirigeants ou employés.

Par conséquent, la Ville de Pincourt renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre *Infrastructures-Québec*, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville de Pincourt reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et, en conséquence, elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention.

2006-01-009

SUJET: NOMINATION DE MADAME CÉLINE BUSSIÈRES AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Considérant l'adoption du nouvel organigramme de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De nommer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, madame Céline Bussièrès au poste de directrice générale adjointe, poste que madame Bussièrès assumera en plus de ses fonctions de directrice des Services administratifs et financiers et trésorière.

Que le salaire de madame Bussièrès soit fixé en fonction du minimum de l'échelon 2 de l'échelle salariale des cadres plus 2,5 %.

2006-01-010

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR SIMON GRENIER AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DU LOISIR

Considérant l'adoption du nouvel organigramme de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, monsieur Simon Grenier au poste de directeur des Services communautaires et du loisir.

Que le salaire de monsieur Grenier soit fixé en fonction de l'échelon minimum de la classe 5 de l'échelle salariale des cadres plus 1,5 %.

2006-01-011

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR RICHARD DUBOIS AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant l'adoption du nouvel organigramme de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, Monsieur Richard Dubois au poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire

Que le salaire de monsieur Dubois soit fixé en fonction de l'échelon minimum de la classe 5 de l'échelle salariale des cadres plus 1,5 %.

2006-01-012

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2005 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-01-013

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2005-12, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-01-014

SUJET: ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2006 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adhésion pour l'année 2006 à l'Union des municipalités du Québec.

Que la cotisation annuelle au montant de 5 602,27 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'autoriser l'adhésion pour l'année 2006 au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines.

Que la cotisation annuelle au montant de 4 372,10 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.

2006-01-015

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : aucun

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 décembre 2005



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Commission de sécurité publique : aucun

Commission technique: aucun

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2006-01-016

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT  
NUMÉRO 767

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du  
jour de consultation concernant le règlement numéro 767.

2006-01-017

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
717-19 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-19 modifiant  
le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la  
zone H1-03;
- b) permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de  
classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- c) permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de  
classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- d) permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de  
classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de  
classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation  
et d'intégration architecturale

2006-01-018

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 717 - ZONES H1-10, H1-11, H1-12 ET  
H1-13

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement  
modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de  
façon à :

- a) créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la  
zone H1-03;
- b) permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de  
classe h2 et les usages communautaires de classe p1



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- c) permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- d) permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-01-019

SUJET: SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL, SANITAIRE ET D'AQUEDUC DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT – PARTIES DES LOTS 3 378 521 ET 3 378 522

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc avec Groupe immobilier Grilli inc., sur partie du lot 3 378 521, ladite parcelle d'une superficie de 101,5 m<sup>2</sup>, et sur partie du lot 3 378 522, ladite parcelle d'une superficie de 99,5 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, le 13 janvier 2005, minute 1423.

2006-01-020

SUJET: SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT – PARTIES DES LOTS 3 227 076 ET 3 227 077

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'égout pluvial avec Groupe immobilier Grilli inc., sur partie du lot 3 227 076, ladite parcelle d'une superficie de 31,8 m<sup>2</sup>, et sur partie du lot 3 227 077, ladite parcelle d'une superficie de 63,8 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur René Leblanc, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2004, minute 16368.

2006-01-021

SUJET: SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL, SANITAIRE ET D'AQUEDUC DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT – PARTIES DES LOTS 3 550 220 ET 3 550 221

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc avec Groupe immobilier Grilli inc., sur partie du lot 3 550 220, ladite parcelle d'une superficie de 102,2 m<sup>2</sup>, et sur partie du lot 3 550 221, ladite parcelle d'une superficie de 102,3 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur-géomètre, le 10 mai 2005, minute 1515.

2006-01-022

SUJET: SERVITUDES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. À LA VILLE DE PINCOURT – LOTS 3 027 035 ET 3 027 036 ET SERVITUDE SUR LE LOT 3 027 037 PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE PINCOURT DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE CESSION OU VENTE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'égout pluvial et sanitaire avec Groupe immobilier Grilli inc., sur le lot 3 027 035 d'une superficie de 92,9 m<sup>2</sup>, et sur le lot 3 027 036 d'une superficie de 92,9 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une servitude d'égout pluvial et sanitaire sur le lot 3 027 037 (propriété de la Ville de Pincourt) d'une superficie de 223,3 m<sup>2</sup> dans l'éventualité d'une cession ou vente, le tout tel que montré sur deux plans préparés par monsieur René Leblanc, arpenteur-géomètre, le 10 décembre 2003, minute 15605, et le 10 mars 2004, minute 15777.

2006-01-023

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL DANS LE SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour autoriser des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur Pointe-aux-Renards, ainsi que les honoraires professionnels s'y rattachant, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-01-024

SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 108 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 417 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS REQUIS POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES MAÎTRESSES ET POUR DES MODIFICATIONS À L'USINE DE FILTRATION ET AU POSTE DE SURPRESSION ROULEAU, POUR LA CONSTRUCTION DE CHAMBRES DE RÉDUCTION DE PRESION ET LA RÉFECTION DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE DU POSTE POINTE-DU-MOULIN ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX QUI Y SONT RELIÉS

PROPOSÉ PAR M. M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le règlement numéro 108 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot décrétant un emprunt de 1 417 000 \$ pour la préparation des plans et devis requis pour l'installation de conduites maîtresses et pour des modifications à l'usine de filtration et au poste de surpression Rouleau, pour la construction de chambres de réduction de pression et la réfection de la réserve d'eau potable du poste Pointe-du-Moulin et pour la surveillance des travaux qui y sont reliés.

2006-01-025

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

A) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 27 124,64 \$ représentant le paiement de la facture n° 47729 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

B) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 3 046,67 \$ représentant le paiement de la facture n° 18006P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### C) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet de services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 8 005,22 \$ représentant le paiement de la facture n° 17992P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de services municipaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

### D) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 7 619,72 \$ représentant le paiement de la facture n° 2986 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### E) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet de services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 1 895,90 \$ représentant le paiement de la facture n° 2986, pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de services municipaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

### F) SIPA CONSTRUCTION INC.

Pour le projet SLC-2005-615, la somme de 20 345,96 \$ représentant le paiement du certificat n° 7 et final concernant les travaux d'aménagement du terrain de soccer de l'école secondaire du Chêne Bleu.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.

### G) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 113 719,07 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 4 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### H) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 9 905,68 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 1 des travaux d'éclairage routier du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### I) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2004-312, la somme de 1 301,73 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte n° 3 et final pour les travaux d'éclairage routier du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase III du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 747.

2006-01-026

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2005-09-370 – AFFECTION D'UN MONTANT DE 5 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA MODIFICATION DE LA VENTILATION AUX ATELIERS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2005-09-370 en changeant le montant de "5 000 \$" pour celui de "6 211,35 \$".

2006-01-027

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT À PROPRIÉTÉS FONCIÈRES SOBEYS LIMITÉE EN VERTU DE LA PROMESSE D'ACHAT INTERVENUE LE 19 DÉCEMBRE 2005

Considérant la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Pincourt et Propriétés Foncières Sobeys limitée le 19 décembre 2005, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à Propriétés Foncières Sobeys limitée d'un montant de 14 201,70 \$, selon la clause 1.1.1 de la promesse d'achat.

Que ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-110-00-994.

2006-01-028

SUJET: SIGNATURE DE CONTRAT AVEC IMPRIMERIE DES ÉDITIONS VAUDREUIL POUR LA PUBLICATION DES BROCHURES LOISIRS POUR LES ANNÉES 2006 ET 2007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat entre Imprimerie des Éditions Vaudreuil et la Ville de Pincourt pour la publication des brochures loisirs pour les années 2006 et 2007.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser une dépense annuelle de 5 920,34 \$, toutes taxes incluses.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-710-00-345.

2006-01-029

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (MODÈLES DE MAISONS) – PROJET  
« SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants :

- 1) « L'Iris avec garage simple » des Habitations Raymond & Associés Inc. pour la future construction au 304, rue des Buissons (lot 3 281 121);
- 2) « L'Hydrangée » de Construction Voyer Inc. pour la future construction au 275, rue de la Plaine (lot 3 174 504);

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2006-01-030

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 5230/S/61558568/P – HYDRO-  
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 3 décembre 2005 du plan n<sup>o</sup> 5230/S/61558568/P soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer dans le secteur du boulevard du Traversier.

2006-01-031

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> 29-2230606-R-24-221 PIN05-7 -  
VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 16 décembre 2005 du plan n<sup>o</sup> 29-2230606-R-24-221 PIN05-7 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution  
ou annotation

2006-01-032

VILLE DE PINCOURT

SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2005-03-112 – ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE ET NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES PERSONNES RESPONSABLES

Considérant la recommandation de la Commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme du Comité Municipal de Sécurité Civile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, tel que déposé.

D'amender la résolution 2005-03-112 – Adoption du plan des mesures d'urgence et nomination du coordonnateur et des personnes responsables comme suit :

M. Michel Perrier	Coordonnateur des mesures d'urgence
M. Michel Bernier	Directeur – Sécurité publique Coordonnateur-substitut Protection incendie et secourisme
M. Yanick Bernier	Substitut – Protection incendie et secourisme
Mme Nathalie Boisvert	Gestion financière et des stocks
Mme Céline Bussières	Directrice – Services aux sinistrés Coordonnateur-substitut
Mme Danielle Carbonneau	Adjointe administrative Substitut – Services aux sinistrés et approvisionnement
Mme Nicole Drouin	Services aux sinistrés et approvisionnement
M. Richard Dubois	Relations avec la population et les médias Substitut – Services aux sinistrés Centre d'appel
M. Simon Grenier	Gestion des centres d'hébergement Substitut – Services aux sinistrés
M. Jean-Marc Guy	Responsable du poste de commandement et gestion des opérations Substitut – Opérations et logistique
M. Jean Lafèche	Distribution et apparitage





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-01-034

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, d'ajourner la séance du 10 janvier 2006 au 6 février  
2006 à 19 h.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance régulière du mois de janvier 2006 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 6 février 2006**, à 19 h, selon la loi et à laquelle :

Est présente: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière

La greffière ayant constaté absence de quorum, la séance fixée à 19 h, le 6 février 2006 n'a pas eu lieu. Aucun membre du Conseil n'est présent.

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 février 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-02-035

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2006.

2006-02-036

SUJET: DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-02-037

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2006.

2006-02-038

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-02).

2006-02-039

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE DÉCEMBRE 2005

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2005 conformément au Règlement numéro 716.

2006-02-040

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES 2006 DE L'UNION DES  
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AVANCE DE FONDS AUX  
PARTICIPANTS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de trois (3) délégués aux Assises 2006 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 4 422 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, un chèque de remboursement de solde, soient déposés à la trésorière au plus tard le 23 mai 2006.

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 23 mai 2006.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-02-041

SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'OCTROYER UN MANDAT À GROUPE CONSEIL GÉNIVAR POUR UN COMPLÉMENT D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 30 janvier 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à octroyer un mandat à Groupe Conseil Génivar pour la réalisation d'un complément d'étude en vue de l'obtention des certificats d'autorisation délivrés en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement pour les projets « Sommet Boisé » et « Domaine de la Forêt » afin de répondre aux exigences du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 9 800 \$, avant taxes, à même le poste budgétaire 02-401-00-418.

2006-02-042

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-02-043

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-01, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-02-044

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 30 janvier 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 9 janvier 2006

Commission de sécurité publique : aucun

Commission technique:

- 23 janvier 2006

Comité consultatif d'urbanisme :

- 7 février 2006

2006-02-045

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-12-545 – PROPRIÉTÉS FONCIÈRES SOBEYS LIMITÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-12-545 en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Que le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M<sup>me</sup> Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels. »

2006-02-046

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 1 720 485 à 1 720 487, 1 720 529 à 1 720 544, 1 720 489, 3 582 924 à 3 583 028, 3 583 937 à 3 583 955, 3 620 281 à 3 620 379 et 3 646 000 à 3 646 017 du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc., d'une superficie totale de 191 288,6 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 090 345,02 \$, à être payé à la signature des contrats notariés et sous seing privé ainsi que tous documents nécessaires à la publication des actes ci-dessus mentionnés.

Que Me Michèle Dubreuil, notaire, soit mandatée pour préparer lesdits documents aux frais de l'acheteur.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M<sup>me</sup> Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, lesdits documents.

2006-02-047

Amendée par  
Résolution #  
2006-10-344

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ À DÉVELOPPEMENT VAM INC. –  
PROJET « LE SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 564 207 à 3 564 225, 3 564 227 à 3 564 342, 3 564 344 à 3 564 386, 3 353 458 à 3 353 477 et 3 086 130 à 3 086 147 du cadastre du Québec à Développement V.A.M. inc., d'une superficie totale de 127 962,37 m<sup>2</sup>, pour un montant de 660 000 \$, à être payé à la signature des contrats notariés et/ou sous seing privé ainsi que tous documents nécessaires à la publication des actes ci-dessus mentionnés. L'acte de vente notarié devra inclure la clause suivante :

« L'acheteur s'engage à rembourser à la Ville un montant de 27 141,47 \$ représentant la balance des coûts des plans directeurs et de l'étude de faisabilité économique du projet complet totalisant 37 137,93 \$. »

Que Me Claude Chamberland, notaire, soit mandaté pour préparer lesdits documents aux frais de l'acheteur.

Que le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M<sup>me</sup> Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, lesdits documents.

2006-02-048

Amendée par  
résolution #  
2006-07-258

SUJET: RÉCLAMATION DE M<sup>ME</sup> LOUISE SANDERSON –  
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES  
PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Gaston Bean de la firme Les Gestions F. Dumouchel Itée pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 760-32-010564-054 intentée par M<sup>me</sup> Louise Sanderson contre Ville de Pincourt et Roxboro Excavation inc.



No de résolution  
ou annotation

2006-02-049

## VILLE DE PINCOURT

SUJET: RÉCLAMATIONS CONTRE LA VILLE DE PINCOURT –  
NÉGATION DE RESPONSABILITÉ

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt des résumés des réclamations ci-après énumé-  
rées, de décliner responsabilité dans chacun des dossiers sui-  
vants :

Nom du réclamant	Date de l'événement
Raymond Lambert	17 juin 2005
Brigitte Côté	14 juin et 5 juillet 2005
Mélanie Wehrhoff et Chris Sealy	17 juin 2005
Lucie Lamothe	17 juin 2005
Christophe Degardin et Annie Joyal	17 juin 2005
Jacques Tremblay et Monique Lemay	14 et 17 juin 2005
Danny Dolbec	17 juin 2005
Steve Blodans et Sandra Dunn	17 juin 2005
Bruno Sergerie et Nathalie Gagné	17 juin 2005
Robert Mallette et Linda Gravel	17 juin 2005
Lise Goulet Laflèche et Jean-Paul Laflèche	14 juin 2005
Regina Koch et Mitchell Roy	17 juin 2005
Jean-Yves Péladeau	17 juin 2005
Daniel Cyr	17 juin 2005
M.A. Lamarre	17 juin 2005
Andrée Lauzé et Serge Gignac	17 juin 2005
Luc Meunier et Véronique St-Maurice	14 juin 2005
Sylvain Desorcy	17 juin 2005
Paul-Émile Girard	14 et 17 juin 2005
Jocelyne Latour	14 juin 2005

2006-02-050

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-19 – CRÉATION  
DES ZONES H1-10, H1-11, H1-12 ET H1-13

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 717-19, d'adopter le Règlement numéro 717-19 - Règle-  
ment modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 717, tel qu'amendé de  
façon à :

- créer les zones H1-10, H1-11, H1-12 et H1-13 à même la zone H1-03;
- permettre dans la zone H1-10 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- permettre dans la zone H1-11 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1
- permettre dans la zone H1-12 les usages d'habitation de classe h1 et les usages communautaires de classe p1



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- e) permettre dans la zone H1-13 les usages d'habitation de classe h2 et les usages communautaires de classe p1
- f) assujettir ces zones à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale

2006-02-051

SUJET: AUTORISATION AU SERVICE D'EXPLOITATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR FOURNITURES ET SERVICES EN 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service d'Exploitation à aller en appel d'offres par invitation pour les fournitures et services suivants pour l'an 2006:

- ENT-06-03 Granulat concassé
- ENT-06-04 Sable de remplissage
- ENT-06-06 Béton bitumineux
- ENT-06-07 Nettoyage des trottoirs et chemins municipaux
- ENT-06-08 Marquage de la chaussée

2006-02-052

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

A) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 27 046,83 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 5 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

B) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 20 148,90 \$ représentant le paiement de la facture n° 18055P pour les honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### C) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 11 045,25 \$ représentant le paiement de la facture n° 18056P pour les honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### D) LEGAULT-TRUDEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 1 278,37 \$ représentant le paiement de la facture n° 41272 pour les honoraires d'arpentage légal des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### E) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet de services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 17 837,85 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 2 pour les travaux de services municipaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

### F) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 484,24 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 18007P pour les honoraires pour la surveillance des travaux d'éclairage du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### G) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 2 537,16 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°s 2936, 3008, 2937, 3009 pour les honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de pavage et bordure du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### H) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2004-312, les sommes de 16 783,00 \$ et 1 632,12 \$ représentant les quotes-parts de la Ville pour le paiement des décomptes n°s 2 et 3 des travaux de pavage et bordure du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

I) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet de services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 444 \$ représentant le paiement de la facture n° 3053 pour les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

J) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 2 446,44 \$ représentant le paiement de la facture n° 3065 pour les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

K) DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC.

Pour le projet GEN-2004-311, la somme de 6 956,01 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture VPIN-020206 pour les travaux de services municipaux de l'avenue Forest dans le cadre de la phase 2 du projet « Sommet Boisé ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

2006-02-053

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ANALYSE D'ÉCHANTILLONS DE CONDUITES ET DE SOLS ET ESSAIS DE RÉSISTANCE DES SOLS POUR ÉVALUER L'ÉTAT STRUCTURAL DES CONDUITES D'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'analyse d'échantillons de conduites et de sols et essais de résistance des sols pour un montant de 6 182,59 \$ toutes taxes incluses, à la firme "Aqua-Data inc." afin d'évaluer l'état structural des conduites du réseau de distribution d'eau potable.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-02-054

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'INTERVENTION POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un plan directeur d'intervention pour le réseau d'aqueduc à la firme "Aqua-Data inc." pour un montant de 23 401,84 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2006-02-055

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL

Suite à l'analyse des soumissions préparée par monsieur Bernard Lefebvre, ing., directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général pour une période deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Denis Bourbonnais et Fils inc.", pour un montant de 44 675,71 \$ pour l'année 2006 et de 46 205,54 \$ pour l'année 2007, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soit imputées aux postes budgétaires suivants : 02-340-00-521, 02-340-00-640, 02-340-00-682 et 02-752-00-522.

2006-02-056

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'AUSCULTATION ET DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Nicole Drouin, greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour l'auscultation et diagnostic du réseau d'égout sanitaire, que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Richard Dubois, directeur du Service d'aménagement du territoire, monsieur Jean-Marc Guy, chef de division Entretien, soient nommés à titre de membres dudit comité.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-02-057

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'AUSCULTATION ET DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'auscultation et diagnostic du réseau d'égout sanitaire, tels que déposés.

2006-02-058

SUJET: CONFIRMATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer au Ministère des Transports du Québec que la Ville de Pincourt a dépensé un montant de 60 403,75 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de construction de la Route Verte sur le tronçon du chemin Duhamel compris entre le pont Taschereau et l'avenue Joseph-Lafèche à Pincourt.

De transmettre au Ministère des Transports du Québec une copie de cette résolution ainsi que les copies des différentes factures rattachées au projet pour que la Ville reçoive la subvention de 12 429,50 \$ promise par le ministre dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route Verte.

2006-02-059

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DES PHASES 6 ET 7 DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Groupe-conseil Génivar à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux des phases 6 et 7 du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-02-060

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DES PHASES 8 ET 9 DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DE LA FORÊT »

---

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Groupe-conseil Génivar à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux des phases 8 et 9 du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

2006-02-061

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA PHASE 10 DU PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DE LA FORÊT »

---

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Groupe-conseil Génivar à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de la phase 10 du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

2006-02-062

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA PHASE 3 DU PROJET DOMICILIAIRE « SOMMET BOISÉ »

---

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Groupe-conseil Génivar à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de la phase 3 du projet domiciliaire « Sommet Boisé ».

2006-02-063

SUJET: AUTORISATION AU GROUPE-CONSEIL GENIVAR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA PHASE 5 DU PROJET DOMICILIAIRE « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Groupe-conseil Génivar à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de la phase 5 du projet domiciliaire « Village Renaissance ».

2006-02-064

SUJET: OCTROI DU MANDAT POUR LE RELEVÉ PLANIMÉTRIQUE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant l'approbation du projet spécial DEV-2005-001, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour le relevé planimétrique du boulevard Cardinal-Léger afin de relever les infrastructures comprises entre les trottoirs et l'emprise de rue auprès de « Legault Trudeau » pour un montant de 2 214,23 \$ toutes taxes incluses, selon leur offre de services du 20 janvier 2006.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2006-02-065

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET DÉVELOPPEMENT V.A.M. INC. CONCERNANT LA PHASE 4 (RUE RACINE) DU PROJET DOMICILIAIRE « SOMMET BOISÉ »

Considérant le règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba et le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'une entente entre la Ville de Pincourt et Développement V.A.M. inc. concernant le développement de la phase 4 (rue Racine) du projet domiciliaire « Sommet Boisé ».

2006-02-066

SUJET: REMBOURSEMENT D'UN MONTANT DE 6 771,45 \$ À MONSIEUR DONALD CYR POUR FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ENCOURUS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De payer à monsieur Donald Cyr, propriétaire du 422, chemin Duhamel, un montant de 6 771,45 \$ toutes taxes incluses, pour rembourser les frais supplémentaires encourus par celui-ci lors des travaux de construction de son branchement d'égout et d'aqueduc effectués au mois d'août 2005.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

2006-02-067

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DU LOISIR D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX MODULAIRES POUR LE PARC DE QUARTIER DE LA RUE DES FRÊNES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Services communautaires et du loisir à aller en appel d'offres par invitation, pour l'achat et l'installation de jeux modulaires pour le parc de quartier de la rue des Frênes.

2006-02-068

SUJET: SERVICES AUX SINISTRÉS – CONTRIBUTION 2006 À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 058,90 \$ pour le paiement de la contribution à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2006 selon la lettre d'entente signée en 2003.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-02-069

SUJET : INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT » ET « SENS UNIQUE » DANS LE PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - PHASES 5, 6, 7, 8 ET 9

Considérant les recommandation des Services d'urgence et sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer des panneaux « Arrêt » et « Sens unique » dans le projet « Domaine de la Forêt », phases 5, 6, 7, 8 et 9 d'après le plan déposé et selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2006-02-070

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (MODÈLES ET PLAN DE MAISONS) PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants :

- 1) « Lolita » de Construction M.C. Inc. pour la future construction au 911, rue des Sorbiers (lot 3 550 210)
- 2) « L'Amélia modifié » de Construction M.C. Inc. pour la future construction au 908, rue des Sorbiers (lot 3 550 228)
- 3) Plan # 10942 (Image) de Construction M.C. Inc.

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-02-071

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (PLAN DE MAISON) – PROJET « SENTIER DES CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison numéro 5-0161 préparé par Thivierge architecte pour la future construction au 200, rue du Bosquet (lot 3 105 994) dans le projet « Sentier des chênes ».





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-02-072

SUJET: RECONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS  
2005 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel d'activités 2005 du Comité consultatif d'urbanisme.

2006-02-073

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 16, RUE DU BOISÉ-  
DU-PARC (LOT 1 723 840) – RÉDUCTION DES MARGES LA-  
TÉRALE ET ARRIÈRE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite de 1,50 mètre à 1,41 mètre et de la marge arrière de 1,50 mètre à 1,40 mètre au 16, rue du Boisé-du-Parc (lot 1 723 840).

2006-02-074

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JACQUES  
MONETTE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de renouveler le mandat de monsieur Jacques Monette pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2006-02-075

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE  
2006-01 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT  
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) –  
RETRAITES PROGRESSIVES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de la lettre d'entente 2006-01 intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant les modalités entourant le traitement des demandes de retraites progressives.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 54.

2006-02-076

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 55, de lever la séance du 14 février 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 mars 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-03-077

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de mars 2006.

2006-03-078

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 février 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-03-079

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 février 2006.

2006-03-080

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-03).

2006-03-081

**SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE FÉVRIER 2006**

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-03-082

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

---

Suite aux recommandations de la commission administrative du 30 janvier 2006, il est

**PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner une dépense en immobilisation pour l'achat d'équipements informatiques chez Genatec au montant de 11 042,36 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner une dépense en immobilisation pour l'achat d'équipements informatiques chez CompuSmart au montant de 1 380,27 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et soient imputées au poste comptable 22-100-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 2 484,53 \$ à compter de l'exercice financier 2007.



No de résolution  
ou annotation

2006-03-083

## VILLE DE PINCOURT

SUJET: ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LES VILLES DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant la résolution numéro 2006-02-71 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil ;

Considérant les divers protocoles d'entente liant les Premiers Répondants de Pincourt et la Ville de Pincourt ;

Considérant les temps réponses devant être observés par les Premiers Répondants de Pincourt de par les protocoles avec la Ville de Pincourt et la RRSSS ;

Considérant que le financement octroyé aux Premiers Répondants de Pincourt inclut des frais assurant la présence en continu des officiers du groupe, dont monsieur Joey Strati, directeur, sur le territoire afin d'assurer la gestion administrative et opérationnelle du groupe, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Joey Strati, directeur des Premiers Répondants de Pincourt, à procéder à la préparation d'une étude de faisabilité, pour le bénéfice de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et les villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, dès que la Ville de Pincourt aura reçu confirmation des trois municipalités requérantes d'un paiement de compensation pour les coûts de main-d'œuvre requis pour l'élaboration de ladite étude de faisabilité. Ces coûts seront déterminés selon la portée de l'étude exigée par les trois municipalités et l'estimation du temps requis pour produire ladite étude et qui devra être fournie par le groupe des Premiers Répondants. Tous autres frais requis pour l'élaboration de l'étude seront à la charge des municipalités requérantes et payables aux Premiers Répondants de Pincourt.

D'aviser les municipalités requérantes que les Premiers Répondants de Pincourt ne répondront pas aux appels provenant de l'extérieur du territoire de la Ville de Pincourt pendant l'élaboration de l'étude de faisabilité, les ressources présentement disponibles ne permettant pas de respecter les différents protocoles en vigueur.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Joey Strati, directeur des Premiers Répondants de Pincourt, à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la Ville de L'Île-Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, et à monsieur Claude Robillard, président de l'AGAIP.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-03-084

SUJET: AUTORISATION D'ADHÉSION AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)

Suite aux recommandations de la commission administrative du 30 janvier 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à adhérer, au nom de la Ville de Pincourt, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

Que les frais d'adhésion de 608,94 \$, toutes taxes incluses, soient payés à même le poste budgétaire 02-135-00-494.

2006-03-085

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT N° 010-A03 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES

Suite aux recommandations de la commission administrative du 27 février 2006, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'avenant au contrat n° 010-A03 intervenu entre la Ville de Pincourt et Bell Solutions d'affaires, tel qu'autorisé par la résolution numéro 2005-11-494.

2006-03-086

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT À LA PROMESSE D'ACHAT INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES SOBEYS LIMITÉE

Suite aux recommandations de la commission administrative du 27 février 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'amendement à la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Pincourt et Propriétés Foncières Sobey's Limitée, telle qu'autorisée par la résolution numéro 2005-12-545.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-03-087

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-03-088

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-02, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-03-089

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 1<sup>er</sup> mars 2006.

2006-03-090

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 18 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 2005 POUR ÉVENTUALITÉS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 18 000 \$ du surplus accumulé non affecté 2005 pour éventualités.

2006-03-091

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 56 200 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR ENGAGEMENTS 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 56 200 \$ du surplus accumulé non affecté pour engagements 2005, le tout selon la liste déposée.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-03-092

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 février 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 février 2006

Commission de sécurité publique :

- 13 février 2006

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 27 février 2006

2006-03-093

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 771 – RÈGLEMENT  
AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION  
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, DE LA CHAUSSÉE  
ET LE DRAINAGE DU CHEMIN DUHAMEL DANS LE SECTEUR  
POINTE-AUX-RENARDS AINSI QUE LES HONORAIRES PRO-  
FESSIONNELS S'Y RATTACHANT ET DÉCRÉTANT À CES  
FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS  
2 025 000 \$

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 771, d'adopter le Règlement numéro 771 – Règlement  
autorisant la réalisation de travaux de réfection des réseaux  
d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin  
Duhamel dans le secteur Pointe-aux-Renards ainsi que les hono-  
raires professionnels s'y rattachant et décrétant à ces fins des  
dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 771 ait lieu le 27 mars 2006, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 771.

2006-03-094

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR L'ANNÉE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, à la firme « Aqua Data inc. » pour une première facturation au printemps 2006, pour 380 bornes d'incendie au taux unitaire de 21,50 \$, pour un montant de 8 170 \$, taxes en sus et une deuxième facturation à l'automne 2006, pour 380 bornes d'incendie au taux unitaire de 21,50 \$, pour un montant de 8 170 \$, taxes en sus, pour l'année 2006.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2006-03-095

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR INSPECTION ET ANALYSE DES VANNES DE CONDUITES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'inspection et l'analyse des vannes de conduites principales, à la firme « Aqua Data inc. » pour un montant de 17 508,75 \$, taxes en sus, en fonction d'une quantité de 435 vannes, pour l'année 2006.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2006-03-096

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MARS 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### A) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 161 300,25 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 6 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### B) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 10 973,48 \$ représentant le paiement de la facture n° 49283 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### C) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet de services municipaux sur la 44<sup>e</sup> Avenue, la somme de 577,81 \$ représentant le paiement de la facture n° 18063P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de services municipaux.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

### D) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 4 570 \$ représentant le paiement de la facture n° 18060P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### E) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 494,56 \$ représentant le paiement de la facture n° 18061P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### F) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 92 239,75 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte n° 4 pour les travaux de services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

2006-03-097

SUJET: Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.  
OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION ET LE DIA-  
GNOSTIC DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – EXP-06-02

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services professionnels pour l'auscultation et le diagnostic du réseau d'égout sanitaire et du système de gestion informatisé, pour une période de deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Aqua-Data inc." pour les montants annuels suivants:

Année 2006 – 41 164,57 \$, toutes taxes incluses  
Année 2007 – 41 164,57 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-418.

2006-03-098

SUJET: REMERCIEMENTS À MONSIEUR LORNE BROWN

Considérant les nombreuses années de services de monsieur Lorne Brown aux postes de surveillant de parc, de locaux, de patinoires et de préposé à l'Omni-Centre avec les Services communautaires et du loisir, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transmettre à monsieur Lorne Brown nos sincères remerciements et nos meilleurs vœux de bonheur à l'occasion de son départ de la Ville de Pincourt.

De lui présenter, pour l'occasion, une plaque commémorative à cet effet.

2006-03-099

SUJET: APPROBATION DE LA GRILLE DE TARIFICATION DES  
LOCAUX ET TERRAINS SPORTIFS DES SERVICES COMMU-  
NAUTAIRES ET DU LOISIR

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2006 de la nouvelle grille de tarification des locaux et terrains sportifs des Services communautaires et du loisir selon le document déposé.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-03-100 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE – 863, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 798)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale gauche de 2,0 mètres à 0,96 mètre au 853, chemin Duhamel (lot 1 720 798).

2006-03-101 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 16, RUE BOISÉ-DU-PARC (LOT 1 723 840)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale droite de 1,50 mètre soit réduite à 1,41 mètre et que la marge arrière de 1,50 mètre soit réduite à 1,40 mètre au 16, rue Boisé-du-Parc (lot 1 723 840).

2006-03-102 SUJET: ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL BERGERON, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de monsieur Michel Bergeron à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (compte rendu n<sup>o</sup> CCU-06-02).

2006-03-103 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES DE MAISONS) - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'approuver les modèles de maisons suivants :

- 1) « Le Grand-Duc », « La Sittelle », « La Sittelle II » et « La Sittelle III » des Constructions Yves Brunette Inc.;
- 2) « Le Beaujolais », « Le Bordeaux », « Le Chablis », « Le Colomband », « La Gironde » (modifié), « La Grenache », « Le Lauzet », « Le Limousin », « Le Lorraine », « Le Marseille », « Le Monaco », « Le Pineau », « La Rochelle » et le Plan n<sup>o</sup> 176 (image 1) des Habitations Sylvain Desrochers Inc.

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-03-104

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLAN DE MAISON) - PROJET  
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison n<sup>o</sup> 20842-i de Plan Image pour la future construction au 472, boulevard de l'Île (lot 3 378 556) dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-03-105

SUJET: NOMINATION D'UN ADJOINT À L'OFFICIER RESPONSABLE  
POUR L'ADMINISTRATION ET L'APPLICATION DES RÈGLE-  
MENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUC-  
TION

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'inspecteur technicien, monsieur Alexandre Laforest, soit nommé adjoint à l'officier responsable de l'administration et application des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

2006-03-106

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (MODÈLE DE MAISON) PROJET  
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le modèle de maison « Clara » de Construction M.C. Inc. pour la future construction au 1012, rue du Suroît (lot 3 555 198) et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-03-107

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (MODÈLE DE MAISON) PROJET  
« RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le modèle de maison « Le Merle » des Constructions  
Yves Brunette Inc. pour la future construction au 162, rue des  
Chardonnerets (lot 3 368 749) et que celui-ci soit ajouté aux mo-  
dèles déjà approuvés pour le projet « Renaissance ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à  
20 h 15.

2006-03-108

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 16, de lever la séance du 14 mars 2006.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 avril 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présentes: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière et Mme Céline Bussièrès, directrice générale adjointe

2006-04-109

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois d'avril 2006.

2006-04-110

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars 2006, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-04-111

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mars 2006.

2006-04-112

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-04).

2006-04-113

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE MARS 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-04-114

Amendée par  
Résolution #  
2006-09-295

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME TÉLÉPHO-  
NIQUE DE LA VILLE

Suite aux recommandations de la commission administrative du 27 mars 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation pour la mise à niveau du système téléphonique de la Ville auprès de Bell Canada au montant de 14 239,64 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et soient imputées au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 2 847,93 \$ à compter de l'exercice financier 2007.

2006-04-115

SUJET: RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE H6-01 FINANCÉE PAR LE  
SURPLUS NON RÉSERVÉ

Suite aux recommandations de la commission administrative du 27 mars 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'octroi d'un mandat au Groupe Conseil Génivar pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale de la zone H6-01, laquelle étude sera effectuée pour le compte des promoteurs, suivant entente à intervenir.

Que cette dépense, pour un montant n'excédant pas 24 999 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne, soit financée à même le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

Que le remboursement de ces dépenses, par les promoteurs, soit réaffecté au surplus non réservé.

2006-04-116

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-04-117

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-03, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-04-118

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ ET L'ÉTAT DE L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SPÉCIAL EAU-2005-406

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à Groupe Conseil Génivar du solde de la facture n° 18053P au montant de 6 182,60 \$ pour l'étude sur la capacité et l'état de l'usine d'épuration.

Que cette dépense soit financée à même le surplus réservé et imputée au poste 02-401-10-411.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-04-119

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 mars 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 mars 2006

Commission de sécurité publique :

- 13 mars 2006

Commission technique:

- 20 mars 2006

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 avril 2006

2006-04-120

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÉGLEMENT  
NUMÉRO 771

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du  
jour de consultation concernant le règlement numéro 771 - Rè-  
glement autorisant la réalisation de travaux de réfection des ré-  
seaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du  
chemin Duhamel dans le secteur de Pointe-aux-Renards ainsi  
que les honoraires professionnels s'y rattachant et décrétant à  
ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$.

2006-04-121

SUJET: APPROBATION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 109 DE LA RÉGIE  
DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver le règlement numéro 109 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot décrétant un emprunt de 9 800 000 \$ pour la construction de conduites maîtresses d'aqueduc, des travaux d'agrandissement, d'ajout d'équipements, différents travaux connexes à l'usine de filtration et au poste Rouleau et pour la surveillance des travaux qui y sont reliés.

2006-04-122

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 98-04438-0 M. Jean-Claude Malu Moke  
N° 98-04990-0 M. Adolfo Treveno Elizondo

2006-04-123

SUJET: ACCEPTATION DE LA FORMULE DE PARTAGE ENTRE LES MUNICIPALITÉS FAISANT PARTIE DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE POUR LA CONTRIBUTION À LA LIGNE DE TRAINS DE BANLIEUE MONTRÉAL/DORION-RIGAUD POUR L'EXERCICE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, la formule de partage entre les municipalités faisant partie du Conseil intermunicipal de Transport de la Presqu'île pour la contribution à la ligne de trains de banlieue Montréal /Dorion-Rigaud, le tout selon la résolution numéro CIT-06-03-020 du CIT la Presqu'île adoptée le 30 mars 2006.

2006-04-124

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 751 RELATIVEMENT AUX SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement pour amender le règlement numéro 751 « Règlement sur les systèmes d'alarmes – RMH 110 » relativement aux systèmes d'alarmes incendie, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-04-125

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2006

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le nettoyage des trottoirs et chemins municipaux pour l'année 2006, à la firme "Balaye-Pro inc." pour un montant n'excédant pas 24 000 \$ toutes taxes incluses, le tout selon les taux unitaires stipulés dans la soumission.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-521 et 02-490-00-521.

2006-04-126

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ POUR L'ANNÉE 2006

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2006, à la firme "Les Carrières régionales inc." pour un montant n'excédant pas 36 000 \$, toutes taxes incluses, le tout selon les taux unitaires, avec ou sans livraison, stipulés dans la soumission.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-621 et 02-413-00-621.

2006-04-127

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2006

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement sans livraison de béton bitumineux pour l'année 2006, à la firme "Asphalte Trudeau Ltée" pour un montant n'excédant pas 27 200 \$, toutes taxes incluses, le tout selon les taux unitaires stipulés dans la soumission.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2006-04-128

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR UNE EXPERTISE PROFESSIONNELLE EN FORESTERIE URBAINE

Suite à l'approbation de la Commission administrative, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du mandat pour une expertise professionnelle en foresterie urbaine auprès du "Groupe Desfor consultants forestiers" pour un montant de 2 295 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2006-04-129

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

A) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 179 579,04 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 7 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

B) GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 7 616,67 \$ représentant le paiement de la facture n° 18081P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

2006-04-130

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ ET NON-RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant l'approbation des projets d'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 8 500 \$ du surplus non réservé et d'un montant de 9 500 \$ du surplus réservé pour financer les projets d'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation pour ces projets soit imputée au poste comptable 22-700-20-074.

2006-04-131

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC DES FRÊNES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Nicole Drouin, greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux au parc des Frênes, que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Simon Grenier, directeur des Services communautaires et du loisir, et monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, soient nommés à titre de membres dudit comité.

2006-04-132

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC DES FRÊNES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux au parc des Frênes.

2006-04-133

SUJET: APPROBATION DU DOCUMENT RÉVISÉ EN JUIN 2005 DU "SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES"

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le document révisé en juin 2005 du "Schéma de couverture de risques".

De transmettre copie de cette résolution à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

2006-04-134

SUJET: DÉROGATION MINEURE - 863, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 798)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale gauche de 2,00 mètres soit réduite à 0,96  
mètre au 863, chemin Duhamel (lot 1 720 798).

2006-04-135

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES DE MAISONS) -  
PROJET « RENAISSANCE » PHASE 4

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants des Constructions  
Yves Brunette Inc. :

L'Aigle	La Colombe
Le Colibri	Le Faucon
Le Goéland	Le Grand-Duc
Le Merle	Le Roitelet II
Le Rossignol I	Le Rossignol II
La Sittelle	La Sittelle II
La Sittelle III	

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le  
projet « Renaissance » phase 4.

2006-04-136

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° R15036-4,  
MINUTE 5911 – LOT 3 482 586 (6, 19° AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis,  
d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision  
n° R15036-3, minute 5884, en date du 11 février 2005, soit le lot  
3 482 586 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur  
Benoît Rolland, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par  
monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de  
l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la  
valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de loti-  
sissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a  
pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivi-  
sé.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-04-137

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 873766,  
MINUTE 9840 – LOTS 3 706 067 ET 3 706 068 (210, CHEMIN  
DUHAMEL)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n<sup>o</sup> 873766, minute 9840, en date du 6 mars 2006, soit les lots 3 706 067 et 3 706 068 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2006-04-138

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE »  
PHASE 5

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Renaissance » phase 5 en demandant au promoteur de porter une attention particulière aux articles 12.4.1 e), 12.4.2.3.2 c) et 12.4.2.3.2 d) du règlement de zonage ainsi que les modèles de maisons suivants :

Les Constructions Jean Brunet Inc.

L'Aristocrate	Le Bégonia
Le Cavalier	Le Champigny
Le Cochère	Le Dauphin
Le Géranium II	L'Harmonie
Le Jasmin	L'Orchidée

Les Constructions Yves Brunette Inc.

L'Aigle	La Colombe
Le Colibri	Le Faucon
Le Goéland	Le Grand-Duc
Le Merle	Le Roitelet II
Le Rossignol I	Le Rossignol II
La Sittelle	La Sittelle II
La Sittelle III	





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-04-139

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES DE MAISONS) -  
PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants :

1. « Le Renoir » des Habitations K.B. Inc. pour la future construction au 710, rue des Châtaigniers (lot 3 378 519)
2. « Le St-Laurent » des Constructions Lugaval Inc. pour la future construction au 476, boulevard de l'Île (lot 3 378 555)
3. « Le Renoir » des Habitations Clément et Larose Inc. pour la future construction au 923, rue des Sorbiers (lot 3 550 216)

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-04-140

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 875556,  
MINUTE 9939 – LOTS 3 739 116 À 3 739 147

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n<sup>o</sup> 875556, minute 9939, en date du 24 mars 2006, soit les lots 3 739 116 à 3 739 147 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-04-141

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ »  
PHASE 3A

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Sommet Boisé » phase 3A ainsi que les modèles de maisons suivants :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Habitations Sylvain Ménard Inc. et Habitation Raymond et Associés Inc. :

Le Andrews IV	Le Beaucastel
Le Beauregard	Le Boisjoli
Le Bretagne	Le Champfleury
Le Chantilly	Le Châtaignier II
Le Châtaignier IV	Le Châtelet
Le Classique de Luxe	Le Darlington
Le Durham	Le Lawrence
Le Manchester	Le Montgomery
Le Mont-Joli	Le Queen-Ann II
Le Queen-Ann III	Le Tradition I
Le Winslow II	

Construction René Voyer Inc. :

L'Amandier	L'Amarante
L'Alisier	Le Bonzaï
Le Châtaignier	Le Chêne
Le Cèdre I	Le Cerisier
Le Cerisier B	Le Cerisier Exécutif
Le Cyprès	L'Érable
Le Hêtre B	L'Iris
L'Iris II	Le Magnolia
Le Merisier	L'Orme
La pensée	Le Peuplier
Le Pin	Le prunier
Le Pruche de Luxe	Le Richelieu III
Le Sapin	Le Saule B
Le Séquoia	Le Séquoia II
Le Tilleul	

2006-04-142

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASES 6 ET 7

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la Forêt » phases 6 et 7 en demandant au promoteur de porter une attention particulière à l'application de l'article 12.4.2.4.3 d) du règlement de zonage ainsi que les modèles de maisons suivants :

Les Constructions M.C. Inc. :

L'Alexandria	L'Amélia
Le Britania	Le Clara
Le Lolita	Le Montmartre/Champagne
Plan N° 10942	Le Viceroy
Le Yasmine	



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Les Constructions Yves Brunette Inc. :

Le Faucon	Le Grand-Duc
Le Roitelet II	La Sittelle
La Sittelle II	La Sittelle III

Habitations Clément & Larose Inc. :

Le Gauguin	Le Hamlet
Plan CAD-316	Le Rembrandt
Le Renoir	Le Socrate
Le Voltaire	

Les Habitations Sylvain Desrochers Inc. :

Le Beaujolais	Le Bordeaux
Le Chablis	Le Chambord modifié
Le Colomband	Le Florence
La Gironde modifiée	La Grenache
Le Jaly modifié	Le Lauzet
Le Limousin	Le Lorraine
Le Marseille	Le Monaco
Le Pineau	Le Picardin
Plan N° 176	La Rochelle
Le Syrah	

2006-04-143

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASES 8 ET 9

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la Forêt » phases 8 et 9 en demandant au promoteur de porter une attention particulière à l'application de l'article 12.4.2.4.3 d) du règlement de zonage ainsi que les modèles de maisons suivants :

Construction Plani-Choix Inc. :

- Le Baron classique (incluant toutes les options)
- Le Camélia (incluant toutes les options)
- Le Cavalier
- La Gironflée (incluant toutes les options)
- L'Iris
- La Jonquille (incluant toutes les options)
- La Tulipe



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Groupe immobilier Grilli Inc. :

Le Beaujolais II  
Le Brunello  
Le Chambertin II  
Le Château II  
Le Montclair III (incluant toutes les options)  
Le Montclair IV (incluant toutes les options)  
Le Montebello II (incluant toutes les options)  
Le Novello II (incluant toutes les options)  
Le Novello IV (incluant toutes les options)  
Le Paris V  
Le Paris VI

Le Beauregard III  
Le Brunello II  
Le Mirage

2006-04-144

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005 DE  
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers au 31 décembre 2005  
de la Régie intermunicipale de l'eau de l'Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h et s'est terminée à  
21 h 02.

2006-04-145

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 03, de lever la séance du 11 avril 2006.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 24 avril 2006**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absences motivées : MM. Stéphane Boyer et André D'Aragon, conseillers

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de la proposition d'aide financière d'Infrastructures-Québec pour le projet de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée du chemin Duhamel, secteur Pointe-aux-Renards
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2006-04-146

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance spéciale du 24 avril 2006.

2006-04-147

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU 24 AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 avril 2006.



No de résolution  
ou annotation

2006-04-148

VILLE DE PINCOURT

SUJET: ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE D'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DUHAMEL, SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Considérant l'engagement d'Infrastructures-Québec d'accorder une aide financière de 645 234 \$ pour le projet de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée du chemin Duhamel, secteur Pointe-aux-Renards, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la proposition d'aide financière de 645 234 \$ d'Infrastructures-Québec et de réaliser les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée du chemin Duhamel, secteur Pointe-aux-Renards, selon l'échéancier déposé.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente établissant les modalités d'engagement entre les deux parties.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2006-04-149

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 05, de lever la séance spéciale du 24 avril 2006.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 mai 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Claude Comeau

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-05-150

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2006.

2006-05-151

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 24 AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 et 24 avril 2006, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-05-152

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 24 AVRIL 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 et 24 avril 2006.

2006-05-153

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-05).

2006-05-154

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2006 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2006-05).

2006-05-155

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-05-156

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MICHELINE PELLETIER, SECRÉTAIRE – SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DU LOISIR

Considérant que madame Micheline Pelletier, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 11 avril 2006 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour une période de sept (7) semaines débutant le 10 juillet 2006 ;





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier, secrétaire – Services communautaires et du loisir, un congé sans solde du 10 juillet au 26 août 2006 inclusivement, selon sa demande déposée.

2006-05-157

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE G. RIOUX, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant que madame Diane G. Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 20 avril 2006 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour une période de neuf (9) semaines débutant le 2 juillet 2006 ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Diane G. Rioux, préposée aux prêts – Bibliothèque municipale, un congé sans solde du 2 juillet au 2 septembre 2006 inclusivement, selon sa demande déposée.

2006-05-158

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC 9136 2921 QUÉBEC INC. POUR LE DÉVELOPPEMENT DU GOLF

Considérant l'approbation de la commission administrative du 24 avril 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente avec 9136 2921 Québec Inc. pour le développement du golf.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-05-159

SUJET: HYDRO-QUÉBEC / AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Considérant que le budget de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et celui des villes membres sont déjà adoptés pour l'année 2006 ;

Considérant que l'augmentation de la tarification de l'électricité par Hydro-Québec est une dépense importante dans le budget de la Régie et dans celui des villes membres, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, de considérer les impacts négatifs produits par une telle augmentation sur les budgets des municipalités et des villes.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au député de Vaudreuil et ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, à la Régie de l'eau de l'Île Perrot ainsi qu'aux autres municipalités membres.

2006-05-160

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX POUR LES SERVICES PRÉ HOSPITALIERS D'URGENCE

Considérant que la Municipalité du Village de Roxton Falls prépare un dossier qui sera transmis au Ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'il participe financièrement au budget des municipalités mandataires de service de premiers répondants ;

Considérant que les municipalités éloignées des grands centres et de leurs services ambulanciers doivent se doter de moyens pour assurer la sécurité de leurs citoyens ;

Considérant que les services de premiers répondants assurent à la population un service d'urgence rapide advenant le cas où les ambulanciers soient affectés sur d'autres appels ;

Considérant que le service pré hospitalier d'urgence est très apprécié par la population ;

Considérant que le rôle d'un premier répondant consiste à administrer les premiers soins requis aux victimes et demeurer en place jusqu'à l'arrivée des services ambulanciers sur le site de l'intervention ;

Considérant qu'il a été démontré que plus le temps d'intervention est court, plus la chance de sauver une vie est élevée d'où l'importance de ce type de service, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Municipalité du Village de Roxton Falls suggère au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qu'une contribution *per capita* bénéficiant d'un service de premiers répondants soit versée aux municipalités mandataires.

Que la Ville de Pincourt est entièrement d'accord avec les démarches de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Que la Ville de Pincourt appuie la requête que la Municipalité du Village de Roxton Falls fait auprès du MSSS et espère qu'il considérera ce dossier avec importance.

2006-05-161

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT (SECTEUR SUD – ZONE H6-01) AVEC ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC.

Considérant l'approbation de la commission administrative du 24 avril 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la proposition de développement pour le secteur sud de la zone H6-01 avec Entreprises Allard Ménard Inc.

2006-05-162

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-05-163

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-04,  
tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-05-164

SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ  
POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT POUR LA PÉRIODE  
DU 1<sup>ER</sup> MAI 2006 AU 1<sup>ER</sup> MAI 2007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un contrat d'assurance responsabilité pour  
les pistes de rouli-roulant pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2006 au 1<sup>er</sup>  
mai 2007 à B.F. Lorenzetti et associés inc. pour un montant de  
654 \$, taxe incluse.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-  
420.

2006-05-165

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 223 749,53 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ RÉSERVÉ POUR FINANCER L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRAIN DE SOCCER – ÉCOLE DU CHÊNE BLEU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 223 749,53 \$ du surplus  
accumulé réservé pour financer l'aménagement du terrain de  
soccer – École du Chêne bleu.

2006-05-166

SUJET: MAINLEVÉE DE L'AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉ  
SOUS LE NUMÉRO 363 756

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde une mainlevée de l'avis  
d'hypothèque légale en notre faveur publié au bureau de la publi-  
cité des droits de la circonscription de Vaudreuil sous le numéro  
363 756.

Que le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M<sup>me</sup> Nicole  
Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, M<sup>me</sup> Danielle  
Carbonneau, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de  
Pincourt, ladite mainlevée.



No de résolution  
ou annotation

2006-05-167

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 24 avril 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 avril 2006

Commission de sécurité publique :

- 10 avril 2006

Commission technique:

- 18 avril 2006

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2006-05-168

Amendée par  
résolution #  
2006-09-308

SUJET: REMISE EN VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES, LE 2  
JUN 2006, DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIO-  
NAL ÎLE PERROT (A/S RAYMOND, CHABOT INC., SYNDIC À  
LA FAILLITE) – IMMEUBLE NUMÉRO 2 744 712 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC, SITUÉ AU 300, 5<sup>E</sup> AVENUE, PINCOURT

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'abandon, en 2004, du projet de  
Complexe sportif et culturel régional Île Perrot, les immeubles ont  
été, par la résolution numéro 2004-09-370, mis en vente pour dé-  
faut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur CogereX avait déjà entrepris  
des procédures pour une vente sous contrôle de justice et, qu'à la  
suite de son opposition à la vente pour taxes, ainsi que de celle  
de la Banque Nationale du Canada et de certains sous-traitants,  
le tribunal avait suspendu temporairement cette vente pour taxes;

CONSIDÉRANT que, pour éviter des frais, ces immeubles ont  
été, par la résolution numéro 2005-09-410, retirés de la liste des  
immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes en  
2005, compte tenu que ces immeubles devaient être vendus par  
CogereX sous contrôle de justice et le produit de la vente distribué  
au bénéficiaire prioritaire;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

CONSIDÉRANT que cette vente sous contrôle de justice n'a pas encore eu lieu et qu'on ne prévoit pas le règlement du litige avant quelques années, que les immeubles du Complexe sont abandonnés, qu'ils font l'objet de vandalisme et qu'ils se détériorent et peuvent constituer un danger pour la sécurité des personnes, compte tenu notamment de la proximité d'une école secondaire;

CONSIDÉRANT que, suivant le dépôt par la trésorière de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie à la séance du 9 août 2005 par la résolution numéro 2005-08-319, il y a lieu de remettre les immeubles du Complexe en vente pour non paiement de taxes, de récupérer les sommes dues et d'éviter la prescription d'une partie des arrérages; il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ordonner à la greffière de vendre pour défaut de paiement de taxes, l'immeuble numéro 2 744 712 du cadastre du Québec, situé au 300, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, et inscrit au nom du Complexe sportif culturel et régional Île Perrot a/s Raymond Chabot inc., syndic à la faillite, pour les arrérages de taxes pour les années 2005 et antérieures.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 2 juin 2006, à 11 heures.**

2006-05-169

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE POUR LE 2 JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non paiement de taxes prévue pour le 2 juin 2006, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2006-05-170

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 751-1 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 751 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME – (RMH 110) RELATIVEMENT AUX SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 751-1, d'adopter le Règlement numéro 751-1 - Règlement amendant le règlement numéro 751 sur les systèmes d'alarme – (RMH 110) relativement aux systèmes d'alarme incendie.

2006-05-171

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 477 ET SES AMENDEMENTS ET AMENDANT L'ARTICLE 4.1 C) DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 615

---

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement afin de remplacer le règlement numéro 477 et ses amendements (Règlement concernant la prévention des incendies et la protection de la vie et des propriétés) par le Code national de prévention des incendies du Canada 1995 tel qu'amendé et pour amender l'article 4.1 c) du Règlement de construction numéro 615 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-05-172

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - REMPLACEMENT DE LA BARRIÈRE DU GARAGE MUNICIPAL

---

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour le remplacement de la barrière du garage municipal auprès de "Pivin & Drapeau inc." pour un montant n'excédant pas 17 501,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-085.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 3 500,21 \$ à compter de l'exercice financier 2007.

2006-05-173

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX – PROJET SPÉCIAL SLC-2005-601 – ACCESSOIRES DU TERRAIN DE SOCCER DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHENE BLEU

---

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense pour l'achat d'accessoires pour le terrain de soccer de l'école secondaire du Chêne bleu auprès de fournisseurs reconnus pour un montant n'excédant pas 1 300 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds parcs et terrains de jeux et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060

2006-05-174

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2006 – ENT-06-08

Suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions par le chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2006 – ENT-06-08, à la firme "Profilco inc." pour un montant ne dépassant pas 28 428,27 \$, toutes taxes incluses, le tout selon les taux unitaires stipulés dans la soumission.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-350-00-520, 02-752-00-522, 02-799-00-531, 02-350-00-513, 02-752-00-640.

2006-05-175

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la facture suivante :

GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 1 724,94 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 18070P pour la surveillance des travaux des services municipaux du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

2006-05-176

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC DES FRÊNES – APPEL D'OFFRES SCL-2006-01

Suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, il est





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de jeux au parc des Frênes, appel d'offres SCL-2006-01, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Tech-Sport Équipement Récréatif inc. pour un montant de 43 763,56 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds parcs et terrains de jeux soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-047.

2006-05-177

SUJET: AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU DE TENIR DES COURSES DE 3 ET 5 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne bleu à tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la ville de Pincourt le vendredi 26 mai 2006, selon le document déposé.

2006-05-178

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 751-1 – SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres du Service d'urgence et de sécurité incendie mentionnés ci-dessous, soient désignés pour appliquer le règlement numéro 751-1 « Règlement amendant le règlement numéro 751 sur les systèmes d'alarme – (RMH 110) relativement aux systèmes d'alarme incendie » :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-05-179

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) - PROJET  
« SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans de maisons suivants :

1. Plan n° 243-03 de Conception Yves Bergeron pour la future construction au 303, rue des Buissons (lot 3 281 123).
2. Plan n° GM-6051 de Plan Image pour la future construction au 256, rue du Bosquet (lot 3 281 115).
3. Plan n° 623-M de Plan Design pour la future construction au 226, rue du Bosquet (lot 3 281 105).

2006-05-180

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES ET PLAN DE MAISONS)  
PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants :

1. « Le Jolianne » des Constructions Jean Brunet Inc. pour la future construction au 509, rue Renaissance (lot 3 368 758).
2. « Le Normandie » des Constructions Jean Brunet Inc. pour la future construction au 524, rue Renaissance (lot 3 368 772).
3. « Le Manoir 2 » des Constructions Jean Brunet Inc. pour la future construction au 511, rue Renaissance (lot 3 368 757).

et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés dans le projet « Renaissance ».

D'approuver le plan de maison n° 3815 de Dessins Drummond (modèle unique) pour la future construction au 507, rue Renaissance (lot 3 368 759).

2006-05-181

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) - PROJET  
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans de maisons suivants :

VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

1. Plan n° E-102 de Habitations Clément & Larose Inc. pour la future construction au 1017, rue du Suroît (lot 3 550 193) et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés dans le projet « Domaine de la Forêt ».
2. Plan n° 20509 de Plan Image (modèle unique) pour la future construction au 901, rue des Sorbiers (lot 3 550 205).

2006-05-182

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° S 1046-1, MINUTE 1737 – LOT 3 745 676 (44<sup>E</sup> AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° S 1046-1, minute 1737, en date du 13 avril 2006, soit le lot 3 745 676 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur David Simoneau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2006-05-183

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 2410392 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 18 avril 2006 du plan n° 2410392 soumis par Vidéotron Ltée concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-05-184

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (MODÈLES DE MAISONS) - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASES 4, 5, 6 ET 7

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les modèles de maisons suivants des Constructions Yves Brunette Inc. pour le projet « Domaine de la Forêt » phases 4, 5, 6 et 7 :

L'Aigle  
Le Colombe  
Le Merle

Le Colibri  
Le Goéland  
Le Rossignol II



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-05-185

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230/S/62017263/P – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 2 mai 2006 du plan n° 5230/S/62017263/P soumis par Hydro-Québec concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 56 et s'est terminée à 20 h 35.

2006-05-186

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 9 mai 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 juin 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-06-187

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2006.

2006-06-188

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 mai 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-06-189

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mai 2006.

2006-06-190

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-06).

2006-06-191

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de mai 2006 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2006-06).

2006-06-192

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-06-193

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD, JOURNALIER-CHAUFFEUR – DIVISION ENTRETIEN

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 19 mai 2006 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour une période de quatre (4) semaines débutant le 7 août 2006 ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Division entretien, un congé sans solde du 7 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006 inclusivement selon sa demande déposée.

2006-06-194

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR HANS-GABRIEL CHRISTOPH À TITRE DE DIRECTEUR DES SERVICES D'EXPLOITATION DE LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur Hans-Gabriel Christoph à titre de directeur des Services d'exploitation de la Ville de Pincourt à compter du 17 juillet 2006.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Christoph.

2006-06-195

SUJET: AUTORISATION DE CONFIER UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES DEVIS, LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA 22<sup>E</sup> AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à confier un mandat pour la préparation des devis, le lancement de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la réfection de la chaussée et l'installation de tranchée de drainage sur la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que le mandat soit confié à une firme d'ingénieurs conseil suivant recherche de prix.

Que ces activités soient financées à même le surplus libre non réservé.

2006-06-196

SUJET: AUTORISATION DE CONFIER UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES DEVIS, LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA PHASE II DE LA RÉFECTION DE L'AVENUE FOREST



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à confier un mandat pour la préparation des devis, le lancement de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la phase II de la réfection de l'avenue Forest.

Que le mandat soit confié à une firme d'ingénieurs conseil suivant recherche de prix.

Que ces activités soient financées à même le surplus libre non réservé.

2006-06-197

SUJET: AUTORISATION DE CONFIER UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES DEVIS, LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT SUD DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à confier un mandat pour la préparation des devis, le lancement de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de pavage du stationnement sud de l'Omni-Centre

Que le mandat soit confié à une firme d'ingénieurs conseil suivant recherche de prix.

Que ces activités soient financées à même le surplus libre non réservé.

2006-06-198

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-199

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-05,  
tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-06-200

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2006.

2006-06-201

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – CANALISATION AVENUE MGR LANGLOIS

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le financement de la canalisation de l'avenue Mgr  
Langlois par le fonds de roulement pour un montant de 25 075 \$,  
toutes taxes incluses.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq  
(5) versements annuels égaux de 5 015 \$ à compter de l'exercice  
financier 2005.

2006-06-202

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le financement de la réfection du terrain de tennis par  
le fonds de roulement pour un montant de 86 800 \$, toutes taxes  
incluses.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq  
(5) versements annuels égaux de 17 360 \$ à compter de  
l'exercice financier 2006.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-203

SUJET: AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ DE L'ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'augmentation de la réserve pour Éventualités pour un montant de 419 038 \$ à même le surplus non réservé de l'année 2005.

2006-06-204

SUJET: AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS

Considérant la promesse d'achat du 19 décembre 2005 avec Propriétés foncières Sobeys Limitée, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation à même le surplus réservé d'un montant de 147 019 \$ au fonds réservé Parcs, terrains de jeux et stationnements.

2006-06-205

SUJET: CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 715 « RÈGLEMENT DE CONSOLIDATION DE LA DETTE MUNICIPALE » À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ DE L'ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création d'une réserve de 700 000 \$ à même le surplus accumulé non réservé de l'année 2005 pour le refinancement du règlement numéro 715 « Règlement de consolidation de la dette municipale ».

2006-06-206

SUJET: AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR LES FÊTES DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ DE L'ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'augmentation de la réserve pour les Fêtes du 50<sup>e</sup> Anniversaire de la Ville de Pin court pour un montant de 25 000 \$ à même le surplus non réservé de l'année 2005.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-207

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – TRAVAUX DE SÉCURISATION DU RÉSERVOIR DE LA STATION DE POMPAGE N° 2

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 25 385,88 \$ du surplus réservé pour financer les travaux pour la sécurisation du réservoir de la station de pompage n° 2.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-02-532.

2006-06-208

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ -- ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE TERRAIN DE SOCCER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 2 158,64 \$ du surplus réservé pour financer l'achat d'équipement pour le terrain de soccer.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-750-00-640 pour un montant de 1 220,90 \$ et au poste 02-791-00-640 pour un montant de 937,74 \$.

2006-06-209

SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2006 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2006 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 15 323 \$.

2006-06-210

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2005.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-211

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ –  
RÉPARATION D'UN MUR AMOVIBLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 3 253,81 \$ du surplus  
réservé pour financer la réparation d'un mur amovible.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-  
531.

2006-06-212

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 mai 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 8 mai 2006

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2006-06-213

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À LA SUSPENSION DE LA  
VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 2 JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la greffière, du rapport relatif à la  
suspension de la vente pour non paiement de taxes du 2 juin  
2006.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-214

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – RETRAIT ET FERMETURE DE DOSSIERS 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 93-00288-3            M. Michael Chase  
N° 99-05461-1            M. Hiep Nguyen

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à retirer le constat suivant :

N° P 516145            M. Richard-Germain Utchane

2006-06-215

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772 – RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 772, d'adopter le Règlement numéro 772 - Règlement relatif à la prévention des incendies.

2006-06-216

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-12-530 – RÉCLAMATION DE KIMBERLY HAMILTON ET VINCENT VARANESE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2005-12-530 afin d'enlever, à la première ligne, les mots « monsieur Gaston Bean de ».

2006-06-217

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivantes :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### A) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 2 287,32 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 18112P pour la surveillance des travaux d'éclairage routier dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### B) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 46 790,23 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 2 des travaux d'éclairage routier du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### C) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 30 998,08 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 8 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### D) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 824,28 \$ représentant le paiement de la facture n° 18087P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### E) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 214,30 \$ représentant le paiement de la facture n° 18109P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### F) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 1 980,34 \$ représentant le paiement de la facture n° 18108P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

G) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 292 818,66 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 9 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

H) GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR

Pour le dossier GEN-39-0940, la somme de 40 575,07 \$ représentant le paiement de la facture n° 18127P pour l'étude préliminaire et la révision des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

2006-06-218

SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE «L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»

Considérant les exigences de ce programme, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de «l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2006-06-219

SUJET: NOMINATION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES MAXIME DAOUST-DUBÉ

Considérant le niveau de performance atteint par Maxime Daoust-Dubé dans la pratique du sport de planche à roulettes;

Considérant que Maxime Daoust-Dubé restera un modèle d'entraide, de persévérance et de générosité auprès de notre jeunesse;

Considérant la demande formulée par la famille, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer l'aire de jeux réservée à la pratique de la planche à roulettes du parc Olympique «Parc de planche à roulettes Maxime Daoust-Dubé».

2006-06-220

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 12 AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la «Journée des pompiers du 12 août 2006» comme activité spéciale à la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 12 août 2006, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, d'animaux et de véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 12 août 2006.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2006-06-221

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772 – RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres des Services d'urgence et de sécurité incendie mentionnés ci-dessous, soient désignés pour appliquer le règlement numéro 772 « Règlement relatif à la prévention des incendies » :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des Services d'urgence et de sécurité incendie

*Amendée par  
la résolution  
2013-12-372*





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Les officiers des Services d'urgence et de sécurité incendie

2006-06-222

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES ARTICLES 21, 22 ET 23 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 754 - RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – RMH 330

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres des Services d'urgence et de sécurité incendie mentionnés ci-dessous, soient désignés pour appliquer les articles 21, 22 et 23 du règlement numéro 754 - Règlement relatif au stationnement – RMH 330 :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Les officiers des Services d'urgence et de sécurité incendie

2006-06-223

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. (PLANS DE MAISONS) - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans de maisons suivants :

1. Plan unique pour la future construction au 467, boulevard de l'Île (lot 3 378 505).
2. Plan unique pour la future construction au 469, boulevard de l'Île (lot 3 378 504).

2006-06-224

SUJET: NOMINATION DE TROIS NOUVELLES RUES – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « croissant du Golf » (lot 3 739 142) , « croissant de l'Aigle » (lot 3 739 143) et « croissant de l'Albatros » (lot 3 739 144) les trois croissants donnant sur l'avenue Forest dans le projet « Sommet Boisé ».



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-06-225

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 717 –  
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE –  
116, 23<sup>E</sup> AVENUE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage numéro 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non respect dudit règlement de zonage contre monsieur Roger D'Anjou, 116, 23<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, pour l'utilisation dérogatoire du garage non attenant en procédant à des travaux répétitifs sur des véhicules.

2006-06-226

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS  
NON RÉSERVÉ – FINANCEMENT DES PROJETS SUIVANTS :  
SITE DE NEIGES USÉES (GEN-2003-004), ROUTE VERTE, RÉ-  
FECTION TERRAIN DE TENNIS (SLC-1999-603) ET CANALISA-  
TION RUE BÉLANGER (GEN-2004-316)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant total de 27 927,99 \$ du sur-  
plus non réservé pour le financement des projets suivants :

Site de neiges usées (GEN-2003-004)	18 494,74 \$
Route verte	1 395,46 \$
Réfection terrain de tennis (SLC-1999-603)	1 910,40 \$
Canalisation rue Bélanger (GEN-2004-316)	6 127,39 \$

2006-06-227

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE  
DU CHEMIN DUHAMEL – DOSSIER GEN-39-0940

Suite à l'ouverture des soumissions le 31 mai 2006 et à l'analyse préparée par le Groupe-conseil Genivar, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la réfection d'une partie du che-  
min Duhamel - dossier GEN-39-0940 - au plus bas soumission-  
naire conforme, soit « Les Excavations Gilbert Théorêt inc. » pour  
un montant de 2 148 753,27 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 48 et s'est terminée à 20 h 10.

2006-06-228

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, de lever la séance du 13 juin 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 juillet 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer et Claude Comeau

2006-07-229

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance régulière du mois de juillet 2006.

2006-07-230

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 juin 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-07-231

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juin 2006.

2006-07-232

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-07).

2006-07-233

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE JUIN 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-07-234

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE  
2006-02 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT  
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – HORAIRE  
D'ÉTÉ ET PRISE DES JOURS DE FÊTE CHÔMÉS DE LA  
GREFFIÈRE ADJOINTE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE  
DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant les recommandations de la commission administrative du 27 juin 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la lettre d'entente 2006-02 à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant l'horaire d'été et la prise des jours de fête chômés de la fête Nationale du Québec et de la fête du Canada de la greffière adjointe à la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2006-07-235

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE  
2006-03 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT  
NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – RAPPELS  
D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES – MONSIEUR SERGE DES-  
BIENS

Considérant les recommandations de la commission administrative du 27 juin 2006, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2006-03 à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant les rappels au travail de monsieur Serge Desbiens, journalier temporaire.

2006-07-236

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU  
CONTRAT # 010-A03 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET  
BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'addenda au contrat # 010-A03 intervenu entre la Ville de Pincourt et Bell Solutions d'affaires, tel qu'autorisé par la résolution 2005-11-494.

2006-07-237

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE  
D'HONORAIRES À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN ACCÈS À LA ROUTE 20

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement à GENIVAR Société en commandite de la facture n° 18141 P pour l'étude de faisabilité pour la construction d'un accès à la route 20 à l'Est du boulevard de l'Île en conformité avec les demandes du Ministère des Transports – Division Ouest-de-la-Montérégie.

Que cette dépense, au montant de 6 896,83 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2006-07-238

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE  
D'HONORAIRES À LE GROUPE DESFOR POUR UNE EXPERTISE  
PROFESSIONNELLE EN FORESTERIE URBAINE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-07-239

**SUJET: MODIFICATION DES HEURES D'ARROSAGE DANS LE SECTEUR « SOMMET BOISÉ »**

D'autoriser le paiement à Le Groupe Desfor de la facture n° 11606011-01 pour l'expertise professionnelle en foresterie urbaine, l'inventaire et les recommandations sur la renaturalisation d'un terrain du Ministère des Transports du Québec.

Que cette dépense, au montant de 2 639,82 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

Considérant l'article 6 du règlement 529 (Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal) permettant à la Ville de Pincourt de modifier en cas d'urgence les autorisations d'arrosage, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier les heures d'arrosage dans le secteur « Sommet Boisé » pour une période indéterminée, rétroactivement au 6 juillet 2006.

Que l'horaire soit modifié comme suit :

22 h 00 à 00 h 00

L'horaire des jours doit toujours être respecté, soit les dates paires pour les adresses paires et les dates impaires pour les adresses impaires.

Que des vérifications soient effectuées afin de s'assurer du respect de ces directives.

2006-07-240

**SUJET: IMPLANTATION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE SIGNALISATIONS ROUTIÈRES ADÉQUATES DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE 20**

Considérant l'autorisation de voirie afin de permettre la mise en place, par et aux frais de la Ville de Pincourt, de la voie de service de la route 20 à Pincourt ;

Considérant le réaménagement de la sortie 35 Est de la route 20, effectuée par et aux frais de la Ville de Pincourt, afin de favoriser l'entrée à la nouvelle zone commerciale en bordure de la voie de service et éviter les débordements sur le boulevard Cardinal-Léger ;

Considérant que la Ville de Pincourt a procédé à grands frais au réaménagement de la bretelle 35 Est, afin de créer cette dite bretelle d'accès ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que, faute de signalisation adéquate, les usagers de la route n'empruntent pas cette nouvelle infrastructure et causent des débordements sur le boulevard Cardinal-Léger et ce malgré les travaux de réaménagements effectués par la Ville et ceux présentement en cours par le Ministère des Transports ;

Considérant que la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a refusé les différentes propositions émises par la Ville de Pincourt afin d'adapter la signalisation et favoriser l'utilisation de la nouvelle bretelle d'accès ;

Considérant la lettre du 22 juin 2006, transmise à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie par le directeur général de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De valider la demande adressée le 22 juin à la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, de mettre en place la signalisation et autres mesures appropriées afin que les automobilistes se dirigeant vers les nouvelles zones commerciales empruntent les voies d'accès mises en place à ces fins.

Que la Ville de Pincourt procède, à la fin des travaux présentement en cours, à un comptage des véhicules empruntant la présente bretelle d'accès et fasse de même suite à la mise en place des mesures correctives proposées par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie afin de valider l'efficacité de ces mesures. Un comptage sera aussi effectué simultanément dans l'emprise d'accès à la nouvelle zone commerciale par le boulevard Cardinal-Léger.

Que, si les mesures mises en place par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie ne génèrent pas une nette augmentation de l'utilisation de la nouvelle bretelle d'accès, la Ville de Pincourt s'adresse au Ministre des Transports afin d'obtenir le remboursement complet des frais de réaménagement de la bretelle d'accès et de la sortie 35 Est, celle-ci étant sous-utilisée faute de signalisation appropriée.

2006-07-241

SUJET: DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DE LA MISE EN PLACE DE MESURES DE MITIGATION ADDITIONNELLES FAVORISANT LE PASSAGE DES VÉHICULES D'URGENCE SUR LES DIFFÉRENTS CHANTIERS ENCLAVANT LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant les nombreuses demandes adressées à la Direction de l'Île de Montréal et la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des Transports afin de bonifier les mesures de mitigation aux abords du pont Galipeau et du chantier du pont d'étagement de Sainte-Anne-de-Bellevue, visant à prioriser le passage des véhicules d'urgence ;



VILLE DE PINCOURT



No de résolution  
ou annotation

Considérant que les travaux en cours présentement, tant sur le chantier de Sainte-Anne-de-Bellevue que du pont Mgr Langlois et de l'autoroute 40 dans l'Ouest de l'Île de Montréal, causent de graves entraves à l'accessibilité aux services hospitaliers desservant la région de Vaudreuil-Soulanges, ceux-ci étant situés hors de son territoire nommément à Salaberry-de-Valleyfield et Ville de Pointe-Claire ;

Considérant que, sans mesures précises favorisant le passage prioritaire des véhicules d'urgence, de graves préjudices peuvent être causés aux résidents de la région de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à monsieur Michel Després, Ministre des Transports, d'exiger la mise en place de mesures additionnelles afin de favoriser le passage des véhicules d'urgence vers et hors du territoire de Vaudreuil-Soulanges d'ici à ce que les travaux en cours sur le pont d'étagement de Sainte-Anne-de-Bellevue et le pont Mgr-Langlois soient complétés.

De s'assurer que les directions de l'Île de Montréal et de l'Ouest-de-la-Montérégie diffusent à tous les intervenants d'urgence sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, soit, et sans se restreindre à ceux-ci, les municipalités et les responsables des services d'urgence et d'incendie, la direction des postes Est et Ouest de la Sûreté du Québec – MRC de Vaudreuil-Soulanges, CETAM, les services de Premiers Répondants ainsi que les chemins de fer du CN et du CP.

Que le Ministre s'assure de la mise en place rapide de ces mesures considérant le danger potentiel auquel est présentement exposé la population de Vaudreuil-Soulanges.

Que copies de cette résolution soient transmises à monsieur Michel Després, Ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil, madame Lucie Charlebois, députée du comté de Soulanges, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Michel Saint-Marseille, directeur Sûreté du Québec – MRC de Vaudreuil-Soulanges et madame Diane Boileau Seperich, directrice générale du CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

2006-07-242

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-07-243

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-06, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-07-244

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACHAT DE VÊTEMENTS PROMOTIONNELS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 941,97 \$ du surplus réservé pour financer l'achat de vêtements promotionnels.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-791-00-640.

2006-07-245

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉFECTION DU CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 50 000 \$ du surplus non réservé pour financer la réfection du chemin Duhamel.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2006-07-246

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – MODIFICATION DE LA VENTILATION AUX ATELIERS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'affectation d'un montant de 5 833,35 \$ du surplus réservé pour financer la modification de la ventilation aux ateliers municipaux.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-326-00-531.

2006-07-247

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – AJOUT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE À LA STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 4 510,04 \$ du surplus réservé pour financer l'ajout d'un panneau électrique à la station de pompage numéro 3.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-414-03-532 pour un montant de 512,44 \$, 02-414-03-531 pour un montant de 3 944,40 \$ et 02-414-03-641 pour un montant de 53,20 \$.

2006-07-248

SUJET: TARIFS D'HONORAIRES POUR SERVICES RENDUS - CERTIFICATS ET ASSERMENTATIONS / AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-04-175

Attendu qu'il y a lieu de poursuivre la mise en vigueur de la politique utilisateur/payeur dans le but d'assurer l'équilibre budgétaire de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un tarif d'honoraires de 5 \$, non taxable, soit exigible pour l'émission des certificats de vie, de résidence, de retraite et pour l'assermentation par un commissaire à l'assermentation.

D'entériner qu'un tarif d'honoraires de 7,50 \$, non taxable, soit exigible depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, pour l'émission de certificats de taxes.

Que la résolution numéro 2000-04-175 soit amendée en conséquence.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-07-249

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 794 100 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2006

Considérant qu'une affectation de 794 100 \$ du surplus accumulé aux activités financières avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2006, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 794 100 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2006.

2006-07-250

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 130 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER UN EXCÉDANT DE COÛT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 766

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 130 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer un excédent de coût au règlement numéro 766 relativement au parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 entre les boulevards Cardinal-Léger et de l'Île, le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger entre l'autoroute 20 et la 5<sup>e</sup> Avenue et le réaménagement de l'intersection de la voie de service et du boulevard de l'Île.

2006-07-251

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 271 242 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER UN EXCÉDANT DE COÛT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 771

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 271 242 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer un excédent de coût au règlement numéro 771 relativement aux travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur de Pointe-aux-Renards.

2006-07-252

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - DÉCAPAGE DES PLANCHERS À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'affectation d'un montant de 8 263,91 \$ du surplus réservé pour financer le décapage des planchers à l'usine de traitement des eaux usées.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-531.

2006-07-253

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 juin 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :  
aucun

Commission de sécurité publique :

- 12 juin 2006

Commission technique: aucun

Comité consultatif d'urbanisme : aucun

2006-07-254

SUJET: PROPOSITION DE COMPENSATIONS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – PROJET RENAISSANCE – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la « proposition de compensations – projet Renaissance – engagement de la Ville de Pincourt » faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 15 juin 2006.

2006-07-255

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE RELATIF À LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 2 JUIN 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par la greffière du rapport complémentaire relatif à la vente pour non paiement de taxes du 2 juin 2006.

2006-07-256

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 704 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

---

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour modifier à nouveau le règlement numéro 704 sur le contrôle des animaux domestiques sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-07-257

### SUJET: RÉSOLUTION CIT-06-05-034 DU CIT LA PRESQU'ÎLE – MAINTIEN DU POUVOIR DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE TRANSPORT ADAPTÉ

---

ATTENDU que la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport en commun dans la région de Montréal confère aux Conseils intermunicipaux et au conseil municipal le pouvoir de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté tout en les autorisant à procéder en ces matières par voie de soumissions publiques, selon le choix qui est le leur;

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 contenait des dispositions (articles 194, 214 et 217) qui, si elles n'avaient pas été suspendues par le biais de l'article 125 du projet de loi 134 « Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal », auraient enlevé aux municipalités le pouvoir de négocier de gré à gré en matière de contrat de service de transport en commun et de transport adapté;

ATTENDU que la suspension des articles susmentionnés laisse ouverte la porte à l'abolition du pouvoir municipal de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté;

ATTENDU que cette capacité municipale de négocier de gré à gré les contrats de service de transport en commun et de transport adapté a permis aux CIT de se doter d'une mécanique dont la flexibilité et la dynamique qui y sont associées sont très étroitement liées à la performance enviable et reconnue des services offerts aux citoyens par les CIT, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt appuie le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, membre de l'Association des CIT (ACIT) relativement aux démarches entamées à date par l'ACIT dans le dossier « Négociation de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté ».

Que la Ville de Pincourt appuie le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île dans sa demande aux ministres concernés (ministre des Transports, ministre des Affaires municipales et des Régions et présidente du Conseil du Trésor) de conserver et d'assurer au pouvoir municipal la capacité de négocier de gré à gré en matière de transport en commun et de transport adapté.

De faire parvenir au CIT la Presqu'Île copie de la présente résolution.

2006-07-258

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2006-02-048 -  
RÉCLAMATION DE M<sup>ME</sup> LOUISE SANDERSON

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-02-048 « Réclamation de M<sup>me</sup> Louise Sanderson – représentation à la Cour du Québec, division des petites créances » en enlevant les mots « monsieur Gaston Bean de ».

2006-07-259

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUILLET 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

### A) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 13 252,97 \$ représentant le paiement de la facture n° 18132P pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### B) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 1 434,23 \$ représentant le paiement de la facture n° 18133P pour les honoraires professionnels supplémentaires de surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et du réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### C) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 7 160,31 \$ représentant le paiement de la facture n° 18134P pour les honoraires professionnels pour la révision des plans et devis de la réfection du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### D) MSC Réhabilitation inc.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 9 208,43 \$ représentant le paiement de la facture n° 01869 pour les travaux de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires sur le chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### E) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 2 660,53 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 3 des travaux d'éclairage routier du boulevard de l'Île dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

2006-07-260

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CONTRIBUTION AUX PROJETS DE REVITALISATION DES COURS D'ÉCOLE PROJET SLC-2006-614

Considérant l'approbation du projet SLC-2006-614, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une contribution auprès du Edgewater Home and School Association au montant de 3 088,83 \$.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense pour le projet spécial numéro SLC-2006-614 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-790-01-919.

2006-07-261

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT DE PARAVENTS POUR INSCRIPTIONS - PROJET SLC-2006-603

Considérant l'approbation du projet SLC-2006-603, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de paravents pour inscriptions auprès de fournisseurs conformes pour un montant ne dépassant pas 3 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial numéro SLC-2006-603 soit financée par le surplus non réservé et soit imputé au poste 22-700-50-895.

2006-07-262

SUJET: DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FILET SUPÉRIEUR PARC OLYMPIQUE - PROJET SLC-2006-604

Considérant l'approbation du projet SLC-2006-604, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de quincaillerie auprès de fournisseurs conformes pour un montant ne dépassant pas 300 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro SLC-2006-604 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-640.

2006-07-263

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 860652, MINUTE 8690 – LOTS 3 564 207 À 3 564 352, 3 564 387 À 3 564 390 ET 3 564 398 (PROJET « SOMMET BOISÉ »)

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver le plan de subdivision, tel que présenté, n° 860652, minute 8690, en date du 16 juin 2006, soit les lots 3 564 207 à 3 564 352, 3 564 387 à 3 564 390 et 3 564 398 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-07-264

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 29-2242151-R-24-221 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 9 mai 2006 du plan n° 29-2242151-R-24-221 par Vidéotron ltée concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-07-265

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T 15234-4, MINUTE 36596 – LOTS 3 782 379 ET 3 782 380

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'autoriser le plan de subdivision, tel que présenté, n° T 15234-4, minute 36596, en date du 8 juin 2006, soit les lots 3 782 379 et 3 782 380 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2006-07-266

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° T 15234-5, MINUTE 36597 – LOT 3 782 381

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'autoriser le plan de subdivision, tel que présenté, n° T 15234-5, minute 36597, en date du 8 juin 2006, soit le lot 3 782 381 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2006-07-267

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 401 – PROJET NUMÉRO F36875 RÉVISÉ - BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 5 juillet 2006 du plan n° 401, projet numéro F36875 révisé, soumis par Bell Canada concernant des travaux dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-07-268

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 401 – PROJET NUMÉRO F39399 BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 5 juillet 2006 du plan n° 401, projet numéro F39399, soumis par Bell Canada concernant des travaux dans le projet « Domaine de la Forêt ».

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 04 et s'est terminée à 20 h 12.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-07-269

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 13, de lever la séance du 11 juillet 2006.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 août 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-08-270

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2006.

2006-08-271

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2006

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-08-272

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2006.

2006-08-273

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-08).

2006-08-274

**SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
DE JUILLET 2006**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-08-275

**SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR DENIS  
LEGAULT – JOURNALIER-HOMME DE MÉTIER**

Considérant que monsieur Denis Legault, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 17 juillet 2006 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour une période de quatre (4) semaines débutant le 6 novembre 2006 ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Denis Legault, journalier-homme de métier – Division entretien, un congé sans solde du 6 au 30 novembre 2006 inclusive-ment selon sa demande déposée.

2006-08-276

**SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CANALISATION DES FOS-  
SÉS SUR LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale ou la direction des Services d'exploitation à aller en appel d'offres pour des travaux de réfection et de canalisation des fossés sur la 22<sup>e</sup> Avenue.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-08-277

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-08-278

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-07, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-08-279

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-02-031 / MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR VERSER LES SOMMES PERÇUES AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DIRECTEMENT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2004-02-031 en ajoutant, à l'avant dernier paragraphe après « les montants versés par Bell Canada », les mots « et Vidéotron 1998 Ltée ».

2006-08-280

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 27 juillet 2006 en tout ou en partie.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-08-281

**SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-20 - MODIFICATION DE ZONAGE – CRÉATION DE LA ZONE C2-03**

---

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-20 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone C2-03 à même une partie de la zone C2-01
- b) autoriser dans cette nouvelle zone les usages des classes d'usages c1, c2 et certains usages de la classe d'usages c3
- c) assujettir la nouvelle zone à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 12 septembre 2006 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-08-282

**SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-21 - MODIFICATION DE ZONAGE – USAGE ADDITIONNEL « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL »**

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-21 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à autoriser l'usage « logement intergénérationnel » comme usage additionnel à une habitation unifamiliale isolée et de déterminer les normes applicables à cet usage.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 12 septembre 2006 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-08-283

**SUJET: PROPOSITION DE COMPENSATIONS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – PROJETS RENAISSANCE ET SOMMET BOISÉ - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-07-254**

---

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De remplacer la proposition de compensations – projet Renaissance – engagement de la Ville de Pincourt – soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 15 juin 2006 par la proposition de compensation – projets Renaissance et Sommet Boisé – engagement de la Ville de Pincourt, soumise au MDDEP le 14 juillet 2006.

D'amender la résolution numéro 2006-07-254 en conséquence.

2006-08-284

SUJET: PROPOSITION DE COMPENSATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – PROJET DOMAINE DE LA FORÊT - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la proposition de compensation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – projet Domaine de la Forêt – engagement de la Ville de Pincourt, telle que soumise au MDDEP le 14 juillet 2006.

2006-08-285

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers suivants :

N° 99-04870-0  
N° 95-03135-3

Constat n° P11403  
Constat n° P3135

2006-08-286

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'OUTILS DE MENUISERIE - PROJET SPÉCIAL ENT-2005-521

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2005-521, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'outils de menuiserie auprès de fournisseurs reconnus au montant de 500 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, pour le projet spécial numéro ENT-2005-521, soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.



No de résolution  
ou annotation

2006-08-287

VILLE DE PINCOURT

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 403 153,96 \$ représentant le paiement du certificat n° 1 pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

B) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet EXP-04-006, la somme de 34 933,99 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de services municipaux pour le prolongement de la 44<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

C) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 695 299,27 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 10 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 171 935,28 \$ représentant le paiement du certificat de paiement n° 11 pour les travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

D) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet EXP-04-006, la somme de 1 320,88 \$ représentant le paiement de la facture n° 18184P pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> avenue.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 4 527,29 \$ représentant le paiement de la facture n° 18188P pour les honoraires professionnels relativement à la surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 489,94 \$ représentant le paiement de la facture n° 18189P pour les honoraires professionnels supplémentaires relativement à la surveillance des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 22 723,84 \$ représentant le paiement de la facture n° 61350 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### E) LABORATOIRE A.B.S INC.

Pour le projet EXP-04-006, la somme de 481,38 \$ représentant le paiement de la facture n° 3345 pour les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors du prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> avenue.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.

### F) GROUPE IMMOBILIER GRILLI

Pour le projet Domaine de la Forêt phase IV, la somme de 1 830,76 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement des factures n°s 2489 et 2659 du « Laboratoire A.B.S. Inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de l'installation des services municipaux au Domaine de la Forêt phase IV.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 21 h 54.

2006-08-288

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 55, de lever la séance du 8 août 2006.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **12 septembre 2006**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Règlements numéros 717-20 et 717-21 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **717-20** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- A) CRÉER LA NOUVELLE ZONE C2-03 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C2-01
- B) AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE LES USAGES DES CLASSES D'USAGES C1, C2 ET CERTAINS USAGES DE LA CLASSE D'USAGES C3
- C) ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE À LA PROCÉDURE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **717-21** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER L'USAGE « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL » COMME USAGE ADDITIONNEL À UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE ET DE DÉTERMINER LES NORMES APPLICABLES À CET USAGE.

### PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba, Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère et M. Claude Comeau, conseiller

Monsieur Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire

Madame la greffière Nicole Drouin


Les premiers projets de Règlements numéros 717-20 et 717-21 ont été approuvés le 8 août 2006 par les résolutions numéros 2006-08-281 et 2006-08-282. Les avis publics de consultation publique à cet effet ont été donnés le 10 août 2006 et publiés le 19 août 2006.

Le 12 septembre 2006, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Quatre (4) personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué les projets de règlements, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19 h 05.

  
MICHEL KANDYBA, MAIRE

  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 septembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-09-289

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de septembre 2006.

2006-09-290

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 août 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-09-291

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 août 2006.

2006-09-292

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-09-293

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-09).

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2006 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2006-09).

2006-09-294

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-09-295

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2006-04-114 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2006-04-114 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Mise à niveau du système téléphonique de la Ville, comme suit :

- En remplaçant, au premier paragraphe, le montant de 14 239,64 \$ par 14 633,87 \$.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- En remplaçant, au dernier paragraphe, le montant de 2 847,93 \$ par 2 926,77 \$.

2006-09-296

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-09-297

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-08, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-09-298

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2006.

2006-09-299

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2005, tel que déposé.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-09-300

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 34 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE LA VILLE DE PINCOURT À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 34 000 \$ du surplus accumulé non réservé pour financer la contribution additionnelle de la Ville de Pin-court à l'Agence métropolitaine de transport pour l'année 2006.

2006-09-301

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-20 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – CRÉATION DE LA ZONE C2-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone C2-03 à même une partie de la zone C2-01;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone les usages des classes d'usages c1, c2 et certains usages de la classe d'usages c3;
- c) assujettir la nouvelle zone à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2006-09-302

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 – CRÉATION DE LA ZONE C2-03

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) créer la nouvelle zone C2-03 à même une partie de la zone C2-01;
- b) autoriser dans cette nouvelle zone les usages des classes d'usages c1, c2 et certains usages de la classe d'usages c3;
- c) assujettir la nouvelle zone à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-09-303

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-21 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – USAGE ADDITIONNEL « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL »





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à autoriser l'usage « logement intergénérationnel » comme usage additionnel à une habitation unifamiliale isolée et de déterminer les normes applicables à cet usage.

2006-09-304

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 – USAGE ADDITIONNEL « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL »

---

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à autoriser l'usage « logement intergénérationnel » comme usage additionnel à une habitation unifamiliale isolée et de déterminer les normes applicables à cet usage sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-09-305

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 23 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2004 et antérieures, sauf les immeubles portant les numéros de cadastres 3 016 546 et 3 016 547.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 23 novembre 2006, à 11 heures.**

2006-09-306

Amendée par  
Résolution #  
2006-11-382

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 23 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De nommer madame Céline Bussières, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales et scolaires prévue pour le 23 novembre 2006 à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2006-09-307

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 97-01168-0	Constat n° P7502
N° 97-03403-0	Constat n° P8384
N° 98-01783-0	Constat n° P9510
N° 99-02482-0	Constat n° P10653
N° 99-02289-0	Constat n° P10625
N° 99-01663-0	Constat n° P10747
N° 98-02080-0	Constat n° P9544

2006-09-308

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-05-168 – REMISE EN VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES, LE 2 JUIN 2006, DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT (A/S RAYMOND, CHABOT INC., SYNDIC À LA FAILLITE) – IMMEUBLE NUMÉRO 2 744 712 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 300, 5<sup>E</sup> AVENUE, PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une erreur s'étant glissée au préambule de la résolution numéro 2006-05-168, d'amender ladite résolution en remplaçant, au troisième paragraphe du préambule, le numéro de résolution « 2005-09-410 » par « 2005-05-214 » et l'année « 2005 » par « 2004 ».

2006-09-309

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES D'EXPLOITATION – DIVISION ENTRETIEN – D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU ET DE L'ÉCOLE ST-PATRICK POUR L'ANNÉE 2006-2007 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser les Services d'Exploitation – Division entretien – à aller en appel d'offres par invitation pour le déneigement de l'école secondaire du Chêne bleu et de l'école St-Patrick pour l'année 2006-2007 avec possibilité de renouvellement.

2006-09-310

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES D'EXPLOITATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR LES ANNÉES 2006-2007 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Services d'Exploitation à aller en appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques municipales pour les années 2006-2007 avec possibilité de renouvellement.

2006-09-311

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) **INSPEC-SOL INC.**

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 8 293,99 \$ représentant le paiement de la facture n° 52568 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

B) **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 1 603,56 \$ représentant la part de la Ville pour les factures n°s 3438 et 3534 pour les frais de laboratoire du projet Domaine de la Forêt – phase IV.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

C) **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR**

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 33 809,83 \$ représentant le paiement de la facture n° 61971 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### D) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 840 756,15 \$ représentant le paiement du certificat n° 2 – révision 1 pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### E) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet Domaine de la Forêt phase IV, la somme de 130,07 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 18155 P du décompte progressif n° 3 de « Société en commandite GENIVAR » pour la surveillance des travaux exécutés lors de l'installation de l'éclairage routier sur la rue des Aulnaies (A) et la rue des Châtaigniers (E) ainsi que le prolongement du boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### F) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 12 902,28 \$ représentant le paiement de la facture n° 54360 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux d'achèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### G) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 19 330,93 \$ représentant le paiement de la facture n° 54362 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

2006-09-312

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE RAYONNAGES DE BIBLIOTHÈQUE - PROJET SPÉCIAL SLC-2006-601

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2006-601, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de rayonnages de bibliothèque auprès de Biblio Service 3C Inc., seul fournisseur conforme de produits «Venez Horizon» pour un montant total de 11 463,37 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial numéro SLC-2006-601 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-700-30-750.

2006-09-313

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° DCL-2001-4868 (DESSIN N° 5230/S/62289961) – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 10 août 2006 du projet n° DCL-2001-4868 (dessin n° 5230/S/62289961) par Hydro-Québec concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-09-314

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A (PLAN DE MAISON) – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » – LOT 3 281 118

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison de Plans Design pour la future construction au 262, rue du Bosquet (lot 3 281 118) dans le Projet « Sentier-des-Chênes ».

2006-09-315

SUJET: DEMANDE DE RÉVOCATION DE RADIATION PRÉSENTÉE PAR UN TIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la demande de révocation de radiation présentée par un tiers au Registraire des entreprises du Québec pour l'entreprise immatriculée sous le numéro NEQ1160584455.

2006-09-316

SUJET: CESSION DES LOTS NUMÉROS 3 016 546 ET 3 016 547 PAR 2947-0325 QUÉBEC INC. À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cession par 2947-0325 Québec inc. à la Ville de Pincourt des lots numéros 3 016 546 et 3 016 547 du cadastre du Québec pour un montant nominal de 1 \$ par lot.

Que le notaire soit mandaté par 2947-0325 Québec inc. pour préparer les actes de cession à ses frais.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2006-09-317

SUJET: DEMANDE DE DÉLAI À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES –  
CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU SCHÉ-  
MA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Attendu que la Ville de Pincourt a dû travailler à régler des problématiques reliées à des dossiers en cours avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui influencent directement les dossiers reliés aux règlements d'urbanisme;

Attendu qu'il n'était pas possible de compléter la rédaction des documents pour la conformité de notre réglementation avant de connaître les conclusions des rapports du MDDEP;

Attendu que la Ville de Pincourt désire rédiger les documents en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé et que les réponses des diverses demandes d'autorisation auprès du MDDEP ne sont toujours pas connues; il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges d'obtenir un délai additionnel de douze (12) mois dans le but de compléter les projets de règlements pour les rendre conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé.

2006-09-318

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'INTERDICTION  
D'ÉVACUER DES EAUX PLUVIALES DANS LE RÉSEAU SANI-  
TAIRE

Monsieur le conseiller Michel Pratte annonce qu'un règlement pour obliger tous les propriétaires d'immeubles à se conformer au Règlement sur les branchements à l'égout et plus particulièrement pour interdire l'évacuation des eaux pluviales dans le réseau sanitaire, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 20 h 49.



No de résolution  
ou annotation

2006-09-319

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 50, de lever la séance du 12 septembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 octobre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron

Absence motivée : M. le conseiller Michel Pratte

Est aussi présente: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière

2006-10-320

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2006.

2006-10-321

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-10-322

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2006.

2006-10-323

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-10).

2006-10-324

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2006 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2006-10).

2006-10-325

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-10-326

SUJET: INTENTION DE LA VILLE DE PINCOURT VISANT LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN PAR AUTOBUS

Considérant la résolution CIT-06-07-063 du CIT La Presqu'Île, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer le CIT La Presqu'Île de l'intention de la Ville de Pincourt d'offrir un service de transport en commun sur son territoire dans la mesure où les conditions suivantes puissent être rencontrées, à savoir :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- Que la participation financière de chacune des municipalités de l'Île Perrot, soit Ville de L'Île-Perrot, Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Ville de Pincourt, à l'organisation d'un système de transport en commun couvrant en tout ou en partie le territoire de l'Île soit acquise ;
- Que la desserte du territoire dépasse le simple rabattement vers les gares de train de banlieue, en incluant un transfert possible vers les services de la STM, considérant que la majorité des déplacements hors de l'Île se font dans des secteurs éloignés de la ligne de train de banlieue, ainsi que vers les principaux services publics desservant la population, tel que le CLSC, les services éducatifs aux adultes et autres ;
- Que différents scénarios puissent être évalués avec les différents partenaires du milieu afin de maximiser les services déjà en présence et ainsi être efficient au meilleur coût possible (transport scolaire et autre) ;
- Que les coûts de l'offre de services soient en fonction de la capacité de payer tant des utilisateurs que de la population en général.

Que copie de la présente résolution soit transmise au CIT La Presqu'Île, au député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, et aux municipalités de l'Île Perrot.

2006-10-327

SUJET: DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA VILLE DE PINCOURT AU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de dix (10) dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement et ce, depuis le 23 juin 2006 ;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions ;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% (quatre-vingt-cinq pourcent) des redevances perçues annuellement en application de ce Règlement ;

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles ;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR) ;

Considérant que la Ville de Pincourt est couverte par le PGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vigueur depuis le 22 août 2006 ;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la Ville de Pincourt doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les trente (30) jours de la réception par le trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966-3 du Code municipal ou de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues. D'autre part, à démontrer, à la demande et à la satisfaction du ministre, que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme ;

Que la Ville de Pincourt autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même que de la gestion municipale des matières résiduelles ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt autorise le trésorier ou, en son absence, l'assistant-trésorier à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

2006-10-328

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (lots 2 068 301, 2 068 292, 2 070 818, 3 144 999, 3 149 831, 3 145 001, 3 149 830, 2 421 708 et 2 421 727) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-10-329

Amendée par  
résolution #  
2007-04-111

### SUJET: APPUI À LA DEMANDE DE LICENCE DÉPOSÉE AU CRTC POUR UNE NOUVELLE STATION FM COMMERCIALE À VAUDREUIL-DORION CJVD 106,7 FM

Considérant que, présentement, la Ville de Pincourt ne peut pas compter sur une station de radio locale pour rejoindre en temps réel ses citoyens en cas d'urgence ;

Considérant la forte croissance démographique de la Ville de Pincourt et des municipalités environnantes ;

Considérant qu'il n'y a aucun autre média électronique quotidien offrant une couverture journalistique locale et régionale dans la région, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de licence déposée au CRTC par monsieur Yves Sauvé pour une nouvelle station FM commerciale à Vaudreuil-Dorion, CJVD 106,7 FM.

2006-10-330

### SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-10-331

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-09, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-10-332

SUJET: RENOUVELLEMENT DU MANDAT EN TANT QUE  
PROCUREUR DE LA VILLE DE PINCOURT À LA COUR MUNI-  
CIPALE RÉGIONALE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du mandat avec le cabinet Aumais Chartrand pour agir en tant que procureur de la Ville de Pincourt à la cour municipale régionale pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2007 selon les conditions contenues dans l'offre de services du 23 septembre 2005.

2006-10-333

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 500 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LES TRAVAUX  
DE NETTOYAGE ET PEINTURE DE LA PISCINE – PROJET  
GEN-2006-300

Considérant l'approbation du projet GEN-2006-300 « travaux de nettoyage et peinture de la piscine », il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 3 500 \$ du surplus accumulé non réservé pour financer les travaux de nettoyage et peinture de la piscine.

2006-10-334

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 000 \$ DU SURPLUS  
ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER  
L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE L'OMNI-CENTRE – PRO-  
JET GEN-2006-310

Considérant l'approbation du projet GEN-2006-310 « Aménagement de l'entrée de l'Omni-centre », il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 2 000 \$ du surplus accumulé non réservé pour financer l'aménagement de l'entrée de l'Omni-centre.

2006-10-335

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 6 911,17 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR FINANCER LA CONTRIBUTION AUX PROJETS DE REVITALISATION DES COURS D'ÉCOLE – PROJET SLC-2006-614

Considérant l'approbation du projet SLC-2006-614 « Revitalisation des cours d'école », il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 6 911,17 \$ du surplus accumulé non réservé pour financer la contribution aux projets de revitalisation des cours d'école.

2006-10-336

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT AMENDÉ DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport amendé des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2005, tel que déposé.

2006-10-337

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 25 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET D'UN MONTANT DE 125 000 \$ DES CONTINGENCES SPÉCIALES / PROJET EXP-06-03 « RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE

Considérant l'approbation du projet EXP-06-03 « Réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue », il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 25 000 \$ du surplus accumulé non réservé et d'un montant de 125 000 \$ des contingences spéciales pour la réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-10-338

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 septembre 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 septembre 2006

Commission de sécurité publique :

- 11 septembre 2006

Commission technique:

- 18 septembre 2006

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 octobre 2006

2006-10-339

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2007, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-10-340

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2007 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-10-341

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2007 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-10-342

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2007 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-10-343

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2007 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-10-344

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N<sup>o</sup> 2006-02-047 - VENTE DE GRÉ À GRÉ À DÉVELOPPEMENT VAM INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-02-047 en remplaçant les mots et chiffres « 3 564 344 à 3 564 386 » par « 3 564 344 à 3 564 360 et 3 739 116 à 3 739 141 ».





No de résolution  
ou annotation

2006-10-345

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-20 – CRÉATION DE LA ZONE C2-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-20, d'adopter le Règlement numéro 717-20 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 717, tel qu'amendé de façon à :

- a) créer la nouvelle zone C2-03 à même une partie de la zone C2-01
- b) autoriser dans cette nouvelle zone les usages des classes d'usages c1, c2 et certains usages de la classe d'usages c3
- c) assujettir la nouvelle zone à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale

2006-10-346

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-21 – AUTORISATION DE L'USAGE « LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-21, d'adopter le Règlement numéro 717-21 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 717, tel qu'amendé de façon à autoriser l'usage « logement intergénérationnel » comme usage additionnel à une habitation unifamiliale isolée et de déterminer les normes applicables à cet usage.

2006-10-347

SUJET: AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR L'ANNÉE 2006-2007, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – ACHAT REGROUPE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'année 2006-2007, conjointement avec la Ville de l'Île-Perrot. La Ville de l'Île-Perrot assure le soutien administratif de cet appel d'offres en 2006.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-10-348

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES D'EXPLOITATION – DIVISION  
ENTRETIEN – D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITA-  
TION POUR L'ACHAT DE SABLE ABRASIF POUR L'HIVER  
2006-2007

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation  
de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un ap-  
pel d'offres par invitation pour l'achat de sable abrasif pour l'hiver  
2006-2007.

2006-10-349

Amendée par  
Résolution #  
2006-11-383

Amendée par  
résolution n°  
2009-04-137

SUJET: SIGNALISATION DU STATIONNEMENT EN PÉRIODE  
HIVERNALE – BOULEVARD DE L'ÎLE, AVENUE FOREST,  
BOULEVARD PINCOURT

Considérant la résolution 2004-11-471, il y a lieu d'ajouter de la  
signalisation sur les nouvelles rues de la ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signalisation du stationnement en période hivernale,  
visant à:

***Interdire le stationnement en tout temps du 1<sup>er</sup> novembre au  
15 avril aux endroits suivants:***

<u>Rues</u>	<u>Secteur</u>	<u>Interdit</u>
<u>Boulevard de l'Île</u>	Rue Des Marronniers à Cardinal-Léger	Côté NORD-OUEST
<u>Avenue Forest</u>	Du boul. Pincourt aux limites de la Ville	Côté NORD
<u>Boulevard Pincourt</u>	De la 5 <sup>e</sup> Avenue à l'Avenue Forest	Côté OUEST

2006-10-350

SUJET: PROGRAMME DE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU  
TRAVAIL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le programme de "Prévention, santé et sécurité au  
travail" et d'autoriser la diffusion de ce programme de prévention  
à tout le personnel de la Ville de Pincourt.



No de résolution  
ou annotation

2006-10-351

VILLE DE PINCOURT

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 1 113,86 \$ représentant le paiement de la facture n° 55366 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux d'achèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

B) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 5 607,71 \$ représentant le paiement de la facture n° 55360 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

C) SIGNALISATION SERI VIGIE INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 1 386,77 \$ représentant le paiement de la facture n° 1525 pour l'achat d'une enseigne annonçant le partenariat du gouvernement du Québec aux travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

D) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 3 919,96 \$ représentant le paiement de la facture n° 62467 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### E) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORET INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 495 405,26 \$ représentant le paiement du certificat n° 3 pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### F) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 1 153,99 \$ représentant le paiement de la facture n° 18172P pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger et de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### G) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 10 663,33 \$ représentant le paiement de la facture n° 18173P pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger et de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### H) ROXBORO EXCAVATION INC.

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 40 830,78 \$ représentant le paiement du certificat n° 12 pour les travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger et de parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### I) LABORATOIRE A.B.S.INC.

Pour le projet EXP-04-006, la somme de 752,84 \$ représentant le paiement des factures n<sup>os</sup> 3435 et 3615 pour les travaux de prolongement des services municipaux sur la 44<sup>e</sup> avenue.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 750.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

J) CDGU

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 12 192,65 \$ représentant le paiement de la facture pour la période finissant le 25 septembre 2006 pour les plans et devis du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

2006-10-352

Amendée par  
Résolution #  
2006-11-386

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR 2006-2007, 2007-2008 ET 2008-2009 – EXP-06-04

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par messieurs Hans-Gabriel Christoph, ingénieur, directeur des Services d'exploitation et Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le déneigement des voies publiques pour 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage D'Amour inc. pour les montants annuels suivants :

Année 2006-2007 – 161 353,20 \$, toutes taxes incluses  
Année 2007-2008 – 188 017,50 \$, toutes taxes incluses  
Année 2008-2009 – 188 017,50 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-521

2006-10-353

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE - EXP-06-03 (069-069-01)

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Bernard Lefebvre, ingénieur et directeur de projet chez CDGU, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue, incluant l'option 2 pour le remplacement des regards, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour un montant de 346 727,06 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-527.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-10-354

SUJET: PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES 2006

Considérant que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : informer, éduquer, donner accès à la culture et à la détente;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer la semaine du 15 au 21 octobre 2006 «Semaine des bibliothèques publiques» dans notre municipalité.

2006-10-355

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA  
FORÊT » - LOT 3 550 217 – 925, RUE DES SORBIERS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 925, rue des Sorbiers (lot 3 550 217) et que le modèle « Le Beaujolais » des Habitations Clément et Larose Inc. soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-10-356

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> F 8693R –  
MINUTE 523 – LOT 3 850 181 – 518, 3<sup>E</sup> BOULEVARD

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> f 8693r, minute 523, en date du 5 septembre 2006, soit le lot 3 850 181 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du Service de l'aménagement du territoire.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2006-10-357

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° M-992-55 –  
MINUTE 7681 – LOTS 3 785 044 ET 3 785 048 – PROJET  
« RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° M-992-55, minute 7681, en date du 12 juin 2006, soit les lots 3 785 044 et 3 785 048 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoît Lajoie, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur du Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-10-358

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA  
FORÊT » PHASE 10

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet « Domaine de la Forêt » phase 10.

2006-10-359

SUJET: DEMANDE DE DÉLAI AU MINISTRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Attendu que la Ville de Pincourt a dû travailler à régler des problèmes reliés à des dossiers en cours avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui influencent directement les dossiers reliés aux règlements d'urbanisme;

Attendu qu'il n'était pas possible de compléter la rédaction des documents pour la conformité de notre réglementation avant de connaître les conclusions des rapports du MDDEP;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Attendu que la Ville de Pincourt désire rédiger les documents en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé et que les réponses des diverses demandes d'autorisation auprès du MDDEP ne sont toujours pas connues; il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre des affaires municipales et des régions du Québec d'obtenir un délai additionnel de douze (12) mois dans le but de compléter les projets de règlements pour les rendre conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 25 et s'est terminée à 20 h 59.

2006-10-360

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h, de lever la séance du 10 octobre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 novembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-11-361

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de novembre 2006.

2006-11-362

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-11-363

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2006.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

Monsieur le Maire, Michel Kandyba, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-11-364

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-11).

2006-11-365

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2006 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2006-11).

2006-11-366

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-11-367

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL ET DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU COORDONNATEUR AUX DONNÉES TECHNIQUES – MONSIEUR DAVID HODGSON



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, du contrat de travail intervenu entre la Ville de Pincourt et monsieur David Hodgson pour le poste de coordonnateur aux données techniques.

D'entériner la signature par le directeur des Services d'exploitation, monsieur Hans-Gabriel Christoph, de la description de tâches pour le poste de coordonnateur aux données techniques.

2006-11-368

SUJET: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'IMPOSER À LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT LE TRAITEMENT DE SES EAUX USÉES

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ont adhéré au programme d'assainissement des eaux dans les années 1980 et qu'elles ont assumé une partie du coût des travaux ;

Considérant que la majorité des villes et municipalités ont contribué pour assainir les eaux du fleuve St-Laurent et de la rivière des Outaouais ;

Considérant que l'eau potable distribuée, après traitement, à ces municipalités est puisée dans la rivière des Outaouais ;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot envoie ses eaux usées non traitées dans la rivière des Outaouais et ce, depuis le mois de septembre 2006 ;

Considérant que les eaux usées non traitées rejetées par la Ville de L'Île-Perrot altèrent la qualité de l'eau brute de la prise d'eau potable de la Régie de l'eau de l'Île Perrot située en aval ;

Considérant que le gouvernement du Québec impose des normes sévères quant à la qualité des eaux brutes et des eaux traitées pour les réseaux municipaux d'eau potable ;

Considérant que le gouvernement du Québec impose aux municipalités un contrôle sévère de désinfection des eaux potables distribuées aux usagers depuis la mise à jour du règlement de la qualité d'eau potable en juin 2001 ;

Considérant que le gouvernement du Québec impose aux municipalités un contrôle sévère des eaux retournées suite au traitement d'assainissement des eaux usées ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que le fait qu'une municipalité rejette sans traitement ses eaux usées contrevient aux objectifs du gouvernement et cause préjudice, en coût de traitement comme en risque potentiel pour les citoyens ;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'ont pas jugé nécessaire d'informer la Régie de l'arrêt complet de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de L'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'exiger du gouvernement du Québec d'imposer à la Ville de L'Île-Perrot le traitement de ses eaux usées dès maintenant.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2006-11-369

SUJET: DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DE LONGUE DURÉE POUR LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville de Pincourt a favorisé l'implantation d'une infrastructure sportive majeure, construite et gérée par l'entreprise privée, de par un protocole d'entente avec la Corporation du Complexe Sportif et Culturel Régional Île-Perrot ;

Considérant que la Corporation du Complexe Sportif et Culturel Régional Île-Perrot a, depuis, fait faillite, laissant une construction inachevée, datant de 2003, sur le territoire de la ville de Pincourt, et que le syndic a choisi de laisser la garde du bâtiment à l'institution financière, à l'entrepreneur général et ses sous-traitants ;

Considérant que la Ville de Pincourt a tenté à maintes reprises d'intéresser des investisseurs potentiels pour relancer ce projet, sans pour autant arriver à des ententes satisfaisant les créanciers ;

Considérant qu'afin de satisfaire les exigences des institutions financières, les divers promoteurs requièrent qu'un organisme public garantisse une part importante des heures de location du complexe sportif ;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt estime que, afin de satisfaire les besoins de la communauté, tant au niveau des divers organismes de sports et loisirs, locaux ou régionaux, affiliés à la Ville de Pincourt, que des organisations privées, l'ensemble des heures de location pourra être mis en revente ;

Considérant une offre du groupe Koebra datée du 27 juin 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, d'autoriser la Ville de Pincourt à signer une entente de location sur une période de 20 ans, selon les modalités de l'entente proposée par le groupe Koebra.

Que copie de cette résolution soit transmise au député de Vaudreuil et Ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, et aux municipalités de l'Île-Perrot.

2006-11-370

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition décembre 2006.

2006-11-371

SUJET: CRÉATION DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SUROÏT

Considérant la sous-représentation des services gouvernementaux dans la région du Suroît;

Considérant l'éloignement de notre région des centres opérationnels de la région administrative de la Montérégie;

Considérant l'étendue territoriale de notre région, la diversité des communautés qui la composent, sa dynamique qui lui est propre, sa situation géographique stratégique de par les frontières avec nos différents voisins et partenaires économiques;

Considérant l'essor démographique important connu dans notre région et que l'appui des divers paliers gouvernementaux pour soutenir adéquatement celui-ci est disproportionnel à ce qui se fait au cœur de la Montérégie;

Considérant que notre région est trop souvent loin des préoccupations et des réalités visant le cœur de la Montérégie et que l'on néglige trop souvent notre situation particulière;



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que les élus du Suroît font preuve depuis nombre d'années de maturité, de créativité, d'expertise et d'initiative qui se devraient d'être appuyées par des services gouvernementaux de proximité suffisamment outillés pour ce faire;

Considérant qu'il est de l'intérêt du gouvernement du Québec de doter la région du Suroît de tous les leviers sociaux-économiques requis pour en faire une véritable porte d'entrée au marché québécois à nos voisins frontaliers;

Considérant qu'il est grand temps que les citoyens du Suroît puissent compter sur la présence de services gouvernementaux de proximité sur leur territoire et ne soient plus dépendants des offres de services hors de leur territoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les diverses instances paramunicipales, dont notamment la Conférence régionale des Élus et les Municipalités régionales de comté de la région du Suroît se concertent afin de mettre en place les mécanismes favorisant la création d'une région administrative du Suroît.

De demander l'appui de l'ensemble des municipalités sur le territoire du Suroît à la présente résolution.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, à monsieur Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre de la Justice, à madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et Whip adjointe du gouvernement, à monsieur Serge Deslières, député de Beauharnois, à monsieur André Chenail, député de Huntingdon, à monsieur Jean Dubuc, député de La Prairie, à la Conférence régionale des Élus, aux MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2006-11-372

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2006-11-373

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-10, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2006-11-374

SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2006 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2006 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 15 475 \$.

2006-11-375

SUJET: ADOPTION DU BUDGET 2007 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2006 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2007 et le budget révisé 2006 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, tel que déposé.

2006-11-376

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – CLÔTURE CHEMIN D'ACCÈS SUR LA RUE KENDALL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 3 133,63 \$ du surplus réservé pour financer la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'installation d'une clôture chemin d'accès sur la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-752-10-411.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-11-377

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés  
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 octobre 2006

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 1<sup>er</sup> mai 2006
- 2 octobre 2006

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 16 octobre 2006

Comité consultatif d'urbanisme :

- 7 novembre 2006

2006-11-378

SUJET: RÈGLEMENT HORS COUR - CAUSE DE L'INDUSTRIELLE  
ALLIANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES  
CONTRE VILLE DE PINCOURT – COUR DU QUÉBEC, NUMÉ-  
RO 200-22-035065-051

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le règlement hors cour dans la cause portant le numé-  
ro 200-22-035065-051 devant la Cour du Québec, district de  
Québec, intentée par L'Industrielle Alliance compagnie  
d'assurances générales contre la Ville de Pincourt.

2006-11-379

SUJET: CAUSE DE LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES  
INC. (ASSURÉ PIERRE-PAUL DUMAIS) CONTRE VILLE DE  
PINCOURT – COUR DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater la firme Delisle et Delisle, avocats, pour défendre les intérêts de la Ville de Pincourt et agir en son nom devant la Cour du Québec, dans la cause intentée par La Personnelle, assurances générales inc. (assuré Pierre-Paul Dumais) contre la Ville de Pincourt.

2006-11-380

SUJET: RÈGLEMENT DE LA RÉCLAMATION POUR L'ÉVÉNEMENT DU 27 AVRIL 2006 AU 302 CHEMIN DUHAMEL, PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à la recommandation des experts en sinistres, Les gestions F. Dumouchel ltée, en date du 11 septembre 2006, d'entériner le règlement hors cour sans admission de responsabilité, de la réclamation du 302 chemin Duhamel, Pincourt, pour l'événement du 27 avril 2006.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2006-11-381

SUJET: DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2006-11-382

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-09-306 – NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 23 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-09-306 afin d'ajouter, après les mots « assistante-trésorière, », les mots « ou madame Danielle Carbonneau, adjointe administrative et assistante-greffière ».



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-11-383

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2006-10-349 –  
SIGNALISATION DU STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVER-  
NALE – BOULEVARD DE L'ÎLE, AVENUE FOREST, BOULE-  
VARD PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2006-10-349 en retirant le "boulevard  
Pincourt" de la liste de rues faisant l'objet d'une signalisation du  
stationnement en période hivernale.

2006-11-384

SUJET: RETRAIT DE LA SOUMISSION POUR L'AMÉLIORATION DU  
SYSTÈME DE STOCKAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS –  
DOSSIER EXP-06-05

Considérant l'ouverture des soumissions le 24 octobre 2006;

Considérant que les soumissions reçues dépassent largement les  
disponibilités budgétaires 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolu-  
tion.

De ne pas aller de l'avant avec le projet d'amélioration du sys-  
tème de stockage de produits pétroliers – dossier EXP-06-05 et  
de n'accepter aucune des soumissions reçues.

2006-11-385

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2006

Amendée par  
Résolution #  
2006-12-436

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les  
factures d'honoraires professionnels suivants :

A) INSPEC-SOL INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 8 772,49 \$ représen-  
tant le paiement de la facture n° 56242 pour le contrôle qualitatif  
des matériaux des travaux de réfection du chemin Duhamel entre  
l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### B) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 3 412,80 \$ représentant le paiement de la facture n° 3678 pour l'évaluation de la structure de la chaussée du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

### C) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 20 604,79 \$ représentant le paiement de la facture n° 63245 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### D) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 4 527,29 \$ représentant le paiement de la facture n° 18207P pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux pour le parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20 et le réaménagement du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### E) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet DEV-2005-001, la somme de 489,94 \$ représentant le paiement de la facture n° 18208P pour les honoraires professionnels supplémentaires pour la surveillance des travaux de réaménagement du boulevard Cardinal-Léger et du parachèvement de la voie de service de l'autoroute 20.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 766.

### F) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 30 261,01 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du certificat n° 2 pour le décompte progressif n° 2 pour les travaux de pavage et bordures dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt »

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### G) CDGU INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 5 635,51 \$ représentant le paiement de la facture n° 069-069-01b pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

### H) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 162 246,52 \$ représentant le paiement du certificat n° 1 pour le décompte progressif n° 1 dans le cadre des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

### I) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 1 195,64 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture n° 18215P pour la surveillance des travaux de pavage et de bordures dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt »

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### J) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 497 656,85 \$ représentant le paiement du certificat n° 4 du décompte progressif n° 4 pour les travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### K) DÉVELOPPEMENT VAM INC.

Pour le projet GEN-2005-300, la somme de 263 569,94 \$ représentant le paiement du certificat n° 1 pour le décompte progressif n° 1 des travaux de prolongement des services municipaux de l'avenue Forest et des frais incidents dans le cadre des travaux de la phase 3A du projet Sommet Boisé.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 767.

2006-11-386

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-10-352 –  
AUTORISATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT EXP-06-04  
« DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR 2006-2007,  
2007-2008 ET 2008-2009 »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-10-352 en y ajoutant le paragraphe suivant :



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-11-387

SUJET: RÉSOLUTION D'APPUI À LA CANDIDATURE DE SALABERRY-  
DE-VALLEYFIELD ET BEAUHARNOIS POUR L'OBTENTION DE  
LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2009

Considérant la volonté des Villes de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois d'obtenir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2009;

Considérant que la tenue de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et de renforcer la fierté des citoyens;

Considérant l'impact positif que la Finale des Jeux apporte à la jeunesse québécoise et en particulier à celle de la région hôte;

Considérant que les effets d'un tel événement mettront en valeur la culture, ses institutions et son patrimoine;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec permettra d'accroître la promotion du sport et de l'activité physique;

Considérant la visibilité et l'importance des retombées économiques engendrées par la Finale des Jeux du Québec;

Considérant que l'organisation de la Finale des Jeux du Québec nécessite la concertation et la collaboration de divers intervenants, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt appuie la candidature de Salaberry-de-Valleyfield et Beauharnois pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2009.

2006-11-388

SUJET: VENTE D'UNE UNITÉ D'URGENCE GMC CLUB MASTER 1989  
À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

Amendée par  
Résolution #  
2006-12-439

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre d'achat déposée par la municipalité de Rivière-à-Pierre pour l'unité d'urgence GMC Club Master 1989 au montant total de 17 092,50 \$ incluant toutes taxes, le tout tel que spécifié dans leur résolution numéro 2006-11-409.

D'autoriser monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie, à signer tous les documents nécessaires à la transaction.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que l'unité d'urgence GMC Club Master 1989 soit vendue telle quelle et sans aucune garantie à la municipalité de Rivière-à-Pierre.

2006-11-389

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « RENAISSANCE » - LOT 3 575 200 – 154, RUE DES CHARDONNERETS

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 154, rue des Chardonnerets (lot 3 575 200) et que le modèle « Le Pétunia » des Constructions Jean Brunet Inc. soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Renaissance ».

2006-11-390

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 du règlement numéro 617 « Durée du mandat d'un membre », il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Yves Vigneault pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux ans.

2006-11-391

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 101, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER « BOUTIQUE INTERSPORT » - ENSEIGNE SUR LE PARAPET

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant l'installation d'une enseigne sur le parapet à l'extérieur du bandeau d'affichage à la condition qu'il n'y ait pas d'enseigne installée au-dessus ou au-dessous de celle-ci au 101, boulevard Cardinal-Léger (boutique Intersport).



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-11-392

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » - LOT 3 378 493 – 814, RUE DES AULNAIES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan de maison numéro A6383 préparé par Architecture et Design Inc. pour la future construction au 814, rue des Aulnaies (lot 3 378 493).

2006-11-393

SUJET: APPROBATION DU PLAN NO 29-2250095-R-24-621 PIN06-2 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 30 octobre 2006 du plan n° 29-2250095-R-24-621 PIN06-2 par Vidéotron Ltée concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-11-394

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 29-2249381-R-24-621 PIN06-3 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 3 novembre 2006 du plan n° 29-2249381-R-24-621 PIN06-3 par Vidéotron Ltée concernant les travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-11-395

SUJET: NOMINATION DE TROIS NOUVELLES RUES – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue de la Vallée » (lot 3 564 389), « rue de la Falaise » (lot 3 564 388) et « rue de la Colline » (lot 3 564 387) les rues projetées dans le projet « Sommet Boisé ».

2006-11-396

SUJET: RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2007 DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC L'INDUSTRIELLE ALLIANCE ET DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS AVEC AXA ASSURANCES INC. QUI A PRIS EN CHARGE LA CITADELLE ASSURANCES



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003 avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, le tout selon les taux déposés par Groupe Censeo le 9 novembre 2006.

De renouveler le contrat d'assurance décès et mutilation accidentels numéro 9223438 avec AXA Assurances inc., qui a pris en charge la compagnie d'assurances La Citadelle, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, le tout selon les taux déposés par Groupe Censeo le 9 novembre 2006.

2006-11-397

SUJET: RECONNAISSANCE À MONSIEUR LE CONSEILLER  
STÉPHANE BOYER

---

Considérant l'implication constante de monsieur Stéphane Boyer à représenter fièrement et fidèlement les citoyens de son district électoral;

Considérant sa très grande maîtrise de l'ensemble des dossiers déposés à la table du conseil;

Considérant son implication dans divers organismes paramunicipaux à titre de représentant du conseil municipal de Pincourt au fil des années;

Considérant qu'il occupe, depuis sa création, le poste de président de la Commission administrative du conseil municipal;

Considérant son implication personnelle dans le dossier du Renouveau municipal et sa volonté de maintenir une structure municipale efficiente et à l'écoute de son milieu;

Considérant qu'il est, de par son implication et sa longue feuille de route, reconnu et respecté par ses pairs et le milieu;

Considérant que monsieur Stéphane Boyer siège depuis 20 ans maintenant comme conseiller municipal à la Ville de Pincourt, ce qui, dans le contexte politique actuel est un exploit en soit et démontre concrètement toute la confiance que lui accordent ses concitoyens, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur le conseiller Stéphane Boyer pour les 20 dernières années de carrière politique municipale à titre de conseiller à la Ville de Pincourt.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre de la Justice, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

2006-11-398

SUJET: RECONNAISSANCE À MONSIEUR LE MAIRE MICHEL KANDYBA

Considérant les efforts soutenus de monsieur le maire Michel Kandyba dans l'ensemble des dossiers reliés au bien-être de ses concitoyens;

Considérant son implication directe à la Conférence régionale des Élus, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la Communauté métropolitaine de Montréal et dans de nombreux autres organismes reliés aux fonctions occupées aux instances paramunicipales;

Considérant que les droits de ses concitoyens sont constamment au cœur de ses préoccupations et qu'il en assume la défense auprès de tous les paliers gouvernementaux avec force et conviction;

Considérant qu'il est, de par son implication et sa longue feuille de route, reconnu et respecté par ses pairs et le milieu;

Considérant qu'il est un travailleur acharné, constamment préoccupé par la bonne marche de l'organisation municipale et les services à rendre à la population;

Considérant qu'il préside l'organisation municipale de Pincourt avec rigueur et attention, et dans le plus grand respect de ses collègues et collaborateurs;

Considérant que monsieur Michel Kandyba occupe depuis 20 ans maintenant le poste de maire de la Ville de Pincourt, ce qui, dans le contexte politique actuel, est un exploit en soit et démontre concrètement toute la confiance que lui accordent ses concitoyens, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Miche Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur le maire Michel Kandyba pour l'ensemble de sa carrière en politique municipale et plus particulièrement pour les 20 dernières années à titre de maire de la Ville de Pincourt.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil et ministre de la Justice, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Conférence régionale des Élus, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 54.

2006-11-399

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 55, de lever la séance du 14 novembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 décembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence : M. le conseiller André D'Aragon

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2006-12-400

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2006.

2006-12-401

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2006-12-402

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006.

2006-12-403

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-12).

2006-12-404

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2006

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-12-405

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2006-04 ET TRANSACTION ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – CRÉATION DE DEUX POSTES DE JOURNALIER-OPÉRATEUR, QUART DE SOIR/NUIT À LA DIVISION ENTRETIEN, ET D'UN POSTE DE CONCIERGE, QUART DE SOIR/NUIT À LA DIVISION LOISIR

---

Considérant les recommandations de la Commission technique du 20 novembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2006-04 et transaction intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant la création de deux postes de journalier-opérateur, quart de soir/nuit à la division entretien, et d'un poste de concierge, quart de soir/nuit à la division loisir.

2006-12-406

SUJET: NOMINATION DE MADAME DANIELLE CARBONNEAU À TITRE DE SUBSTITUT AU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

---

Considérant les recommandations de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Danielle Carbonneau, adjointe administrative, à titre de substitut au responsable de l'accès aux documents.

2006-12-407

SUJET: ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme de la structure organisationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tel que déposé.

2006-12-408

SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES PERSONNES RESPONSABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme du Comité Municipal de Sécurité Civile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tel que déposé, et de nommer le coordonnateur et les personnes responsables comme suit :

M. Michel Perrier	Coordonnateur des mesures d'urgence
M. Michel Bernier	Directeur – Sécurité publique Coordonnateur-substitut Protection incendie et secourisme
M. Yanick Bernier	Substitut – Protection incendie et secourisme
M <sup>me</sup> Nathalie Boisvert	Gestion financière et des stocks
M <sup>me</sup> Céline Bussièrès	Directrice – Services aux sinistrés Coordonnateur-substitut



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

M <sup>me</sup> Danielle Carbonneau	Adjointe administrative Substitut – Services aux sinistrés et approvisionnement Substitut – Relations avec la population et les médias
M <sup>me</sup> Nicole Drouin	Services aux sinistrés et approvisionnement
M. Richard Dubois	Relations avec la population et les médias Substitut – Services aux sinistrés Centre d'appel
M. Simon Grenier	Gestion des centres d'hébergement Substitut – Services aux sinistrés
M. Jean-Marc Guy	Responsable du poste de commandement et gestion des opérations Substitut – Opérations et logistique
M. Jean Lafèche	Distribution et apparitage
M. Hans-Gabriel Christoph	Direction – Opérations et logistique Coordonnateur-substitut
M. Patrick Downs	Substitut – Protection incendie et secourisme
M. Stéphane Séguin	Adjoint au coordonnateur
M. Serge Lebeau	Substitut – Poste de commandement et gestion des opérations
M. David Hodgson	Logistique

2006-12-409

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-410

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-11,  
tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.

2006-12-411

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre  
2006.

2006-12-412

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À  
MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces taxes municipales ont déjà été provisionnées  
aux états financiers 2005 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée  
pour un montant de 669,62 \$ à même la provision pour créances  
douteuses.

2006-12-413

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À  
MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures diverses ont déjà été provisionnées  
aux états financiers 2005 et qu'elles demeureront dans nos listes  
extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des factures diverses selon la liste déposée  
pour un montant de 523,41 \$ \$ à même la provision pour créances  
douteuses.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-414

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2007 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET  
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE  
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du budget 2007 du CIT La Presqu'île et  
d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour  
l'année 2007 selon la cédule A au montant de 6 588 \$ imputé au  
poste budgétaire 02-370-00-925.

2006-12-415

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION POUR  
L'ANNÉE 2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des indicateurs de gestion  
pour l'année 2005.

2006-12-416

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007 DE  
TRANSPORT SOLEIL INC ET AUTORISATION DE PAYER LA  
QUOTE-PART 2007 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2007 de  
Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de  
la Ville de Pincourt pour l'année 2007 au montant de 15 504 \$  
imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2006-12-417

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT MUNICIPA-  
LITÉS LOCALES 1 – QUOTE-PART DE LA FRANCHISE COL-  
LECTIVE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser à l'U.M.Q. la somme de 10 105 \$ constituant la quote-  
part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en res-  
ponsabilité civile pour le terme 2006-2007 ainsi que la somme de  
9 773 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie  
de franchise collective en biens pour le même terme.

De répartir ces dépenses aux différents postes budgétaires des  
services de la Ville.





No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-12-418

**SUJET: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES  
« ACCIDENT DES POMPIERS ET BRIGADIERS, ACCIDENT  
DES CADRES ET DIRIGEANTS ET ACCIDENT DES BÉNÉVO-  
LES » DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2007**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement avec AON Parizeau inc., pour l'année 2007, des contrats d'assurances Axa « Accident des pompiers et brigadiers, accident des cadres et dirigeants et accident des bénévoles » numéros 9221341, 9221342 et 9221343, pour une prime totale de 5 415 \$, plus les taxes applicables.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2007.

2006-12-419

**SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES  
GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE  
2006 AU 30 NOVEMBRE 2007**

Considérant la résolution 2004-03-086 « Mandat à Optimum Gestion de risques comme consultant externe / Regroupement d'achat d'assurances de dommages » et suite aux recommandations de la firme Optimum Gestion de risques inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat des assurances générales de la Ville de Pincourt pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 30 novembre 2007 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances B.F. Lorenzetti & associés inc. :

Assurances	Assureur	Courtier
Biens	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Bris des machines	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Délits	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Automobile	Lombard	B.F. Lorenzetti & ass. inc.

De verser, pour le terme 2006-2007, la prime de la Ville soit 73 345,28 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit B.F. Lorenzetti & Associés inc.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2007.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-420

SUJET: DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT

Considérant les besoins pour le financement des opérations courantes, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une demande de marge de crédit de 5 000 000 \$.

2006-12-421

SUJET: ANNULATION DU SOLDE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde de 4 098,55 \$ du surplus accumulé affecté aux fins du Régime de retraite des policiers de la Ville de Pincourt.

2006-12-422

SUJET: ANNULATION DU SOLDE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde de 1 391,09 \$ du surplus accumulé affecté aux fins du Régime de retraite des élus municipaux.

2006-12-423

SUJET: ANNULATION D'UN MONTANT DE 423,23 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DES ENGAGEMENTS 2005

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler un montant de 423,23 \$ du surplus accumulé affecté aux fins des engagements 2005.

2006-12-424

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CANALISATION DES FOSSÉS PLACE ROUSSEAU – PROJET GEN-2006-303

Considérant l'approbation du projet GEN-2006-303, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus non réservé pour financer la canalisation des fossés Place Rousseau – projet GEN-2006-303.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste 22-300-10-037.

2006-12-425

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – HONORAIRES PROFESSIONNELS / AMENDEMENT AU ZONAGE C2-01

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 785,43 \$ du surplus réservé pour financer les honoraires professionnels pour l'amendement au zonage C2-01.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-610-00-411.

2006-12-426

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2007-2008-2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2007 et le plan triennal des dépenses en immobilisation 2007-2008-2009 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution municipale au déficit au montant de 21 823 \$, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2007.

2006-12-427

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 novembre 2006



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 novembre 2006

### Commission de sécurité publique :

- 13 novembre 2006

### Commission technique:

- 20 novembre 2006

### Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2006-12-428

SUJET: REMBOURSEMENT À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. D'UN TROP-PAYÉ – LOTS 3 646 016 ET 3 646 017

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le remboursement à Groupe immobilier Grilli inc. d'une somme de 6 299,64 \$ représentant une superficie de 1 105,20 m<sup>2</sup> à 5,70 \$ le mètre carré payé en trop lors de la vente des lots 3 646 016 et 3 646 017 enregistrée au bureau de la publicité des droits, circonscription Vaudreuil, sous le numéro 13 533 866.

2006-12-429

SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 23 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu relatif à la vente pour non paiement de taxes du 23 novembre 2006.

2006-12-430

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 773 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 773, d'adopter le Règlement numéro 773 – *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.*



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-431

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-22 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-22 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) éliminer les clauses relatives au niveau minimal du plancher le plus bas ou du plancher de sous-sol d'un bâtiment
- b) soustraire à l'application des articles 5.2.4.1 à 5.2.5 exclusivement dans la zone H4-09
- c) changer les numéros d'articles applicables dans le dernier alinéa de l'article 12.4.2.6

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 16 janvier 2007 à 19 h dans la salle du conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-12-432

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 98-02077-0	Constat n° P9445
N° 98-02078-0	Constat n° P9447
N° 99-01659-0	Constat n° P10712
N° 99-01967-0	Constat n° P10778
N° 99-01968-0	Constat n° P10787
N° 99-05452-0	Constat n° P11538
N° 00-00713-0	Constat n° P11696
N° 00-03349-0	Constat n° P123812
N° 00-03723-0	Constat n° P123916
N° 00-04532-0	Constat n° P127680
N° 00-04886-0	Constat n° P128712
N° 00-05856-0	Constat n° P132510

2006-12-433

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 615

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

D'adopter le projet de règlement numéro 615-4 modifiant le règlement de construction numéro 615, tel qu'amendé, afin de définir des normes concernant la capacité des réservoirs des cabinets d'aisance dans tous les bâtiments.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 16 janvier 2007 à 19 h dans la salle du Conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-12-434

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 615

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 615, tel qu'amendé, afin de définir des normes concernant la capacité des réservoirs des cabinets d'aisance dans tous les bâtiments, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-12-435

### SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2006

Amendée par  
Résolution #  
2007-01-021

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

#### A) LABORATOIRE A.B.S. INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 3 016,71 \$ représentant le paiement de la facture n° 3833 pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-527.

#### B) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORËT INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 159 326,78 \$ représentant le paiement du certificat n° 2 pour le décompte progressif final dans le cadre des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-527.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

### C) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 14 892,18 \$ représentant le paiement de la facture n° 64076 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

### D) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 165,51 \$ pour le paiement de la facture n° 3802 représentant la quote-part de la Ville pour les frais de laboratoire dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### E) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 3 353,75 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 4 - révision 1 dans le cadre des travaux d'éclairage routier de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

### F) CDGU

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 4 392,09 \$ représentant le paiement de la facture finale n° 069-069-01c pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

### G) CDGU

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 763,47 \$ représentant le paiement de la facture finale n° 069-069-01d pour les honoraires professionnels supplémentaires pour la coordination et la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22<sup>e</sup> Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

H) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

La somme de 5 697,50 \$ représentant le paiement de la facture n° 64229 pour les honoraires professionnels de l'étude sur la capacité de pompage de la station de pompage n° 4.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-411.

I) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

La somme de 4 558,00 \$ représentant le paiement de la facture n° 64576 pour les honoraires professionnels de l'étude complémentaire concernant la disposition des boues de la station d'épuration.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-411.

2006-12-436

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-11-385 – CORRECTION DU MONTANT DU PAIEMENT ET DU POSTE BUDGÉTAIRE / LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-11-385 en remplaçant, au sous paragraphe H, le montant du paiement à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. de « 162 246,52 \$ » par « 169 246,52 \$ » et le numéro de poste « 02-401-10-411 » par « 02-401-00-527 ».

2006-12-437

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES TECHNIQUES POUR L'AUSCULTATION DU RÉSEAU ROUTIER ET LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

À la suite d'une demande de prix, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services techniques pour les relevés de base de l'auscultation du réseau routier et du système informatisé de gestion de l'entretien à la compagnie Qualitas CRCAC pour un montant total de 22 317, 10 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé.

2006-12-438

SUJET: AUTORISATION À LA RÉGISSEURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la régisseuse de la bibliothèque à signer au nom de la Ville de Pincourt la convention concernant la demande d'aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications.

2006-12-439

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-11-388 /  
CORRECTION DU MONTANT DE LA VENTE DE L'UNITÉ  
D'URGENCE GMC CLUB MASTER 1989 À LA MUNICIPALITÉ  
DE RIVIÈRE-À-PIERRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-11-388 en changeant  
« 17 092,50 \$ incluant toutes taxes » pour « 15 000 \$ plus les  
taxes applicables ».

2006-12-440

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 101, BOULEVARD CARDINAL-  
LÉGER « BOUTIQUE INTERSPORT »

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont  
été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que l'installation d'une enseigne sur le parapet à l'extérieur du  
bandeau d'affichage, à la condition qu'il n'y ait pas d'enseigne ins-  
tallée au-dessus ou au-dessous de celle-ci, soit autorisée au 101,  
boulevard Cardinal-Léger « Boutique InterSport ».

2006-12-441

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS -  
PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison suivants :

- 1) « Le Bouleau » des Habitations K.B. 9089-8396 Québec Inc.  
pour la future construction au 479, boulevard de l'Île (lot  
3 378 501);



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

- 2) « Le St-Maurice » des Constructions Rogival Inc. pour la future construction au 98, rue des Frênes (lot 3 646 008);
- 3) « Le Ridgewood II » de Construction Vaudor Inc. pour la future construction au 391, boulevard de l'Île (lot 1 720 490),

et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-12-442

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DU LOGICIEL AUTOCAD LT 2007 – PROJET UP-2006-100

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat du logiciel AutoCAD LT 2007 auprès de Autodesk pour un montant total de 1 282,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial numéro UP-2006-100 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-600-50-895.

2006-12-443

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N<sup>o</sup> 884564, MINUTE 10854 – LOTS 3 852 527 À 3 852 562, 3 894 747 À 3 894 757, 3 894 112 ET 3 894 113 – PROJET « RENAISSANCE » PHASE 6

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n<sup>o</sup> 884564, minute 10854, en date du 28 novembre 2006, soit les lots projetés 3 852 527 à 3 852 562, 3 894 747 à 3 894 757, 3 894 112 et 3 894 113 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-12-444

SUJET: NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

De nommer « rue des Merles » (partie du lot 3 894 113) une nouvelle rue dans le projet « Renaissance ».

2006-12-445

SUJET: CHANGEMENT DE NOM D'UN TRONÇON DE LA RUE DES CHARDONNERETS - PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renommer le tronçon de la rue des Chardonnerets, entre le boulevard de l'Île et la nouvelle rue des Merles (partie du lot 3 894 113), « rue des Orioles » (lot 3 368 775 et une partie du lot 3 894 113) dans le projet « Renaissance ».

2006-12-446

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS - PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison suivants :

- 1) « Maison en rangée – 3 unités » (plan n<sup>o</sup> 327-03) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 800 (lot 3 564 300), 802 (lot 3 564 299) et 804 (lot 3 564 298) rue de la Falaise;
- 2) « Maison jumelée » (plan n<sup>o</sup> 245-06) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 806 (lot 3 564 297) et 808 (lot 3 564 296) rue de la Falaise;
- 3) « Maison en rangée – 4 unités » (plan n<sup>o</sup> 326-03) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 809 (lot 3 564 325), 811 (lot 3 564 326), 813 (lot 3 564 327) et 815 (lot 3 564 328) rue de la Falaise,

et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2006-12-447

SUJET: APPROBATION DU PLAN N<sup>o</sup> SD-06-0496 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du 30 novembre 2006 du plan n° SD-06-0496 préparé par Gaz Métropolitain concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-12-448

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 860652, MINUTE 8690 – LOTS 3 564 353 À 3 564 362 – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 860652, minute 8690, en date du 16 juin 2005, soit les lots projetés 3 564 353 à 3 564 362 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-12-449

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – CONDOMINIUM 4 UNITÉS - PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 3

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de condominium 4 unités dans le projet « Sommet boisé » phase 3 et que ce modèle soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 20.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-450

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 21, de lever la séance du 12 décembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 20 décembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2007
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2007-2008-2009
- 5 a) Adoption du règlement numéro 774 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2007
- 5 b) Adoption du règlement numéro 775 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2007
- 5 c) Adoption du règlement numéro 776 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2007
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale du 20 décembre 2006

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-456

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 20 décembre 2006.

2006-12-457

SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2006.

2006-12-458

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2007 comme suit :

	<u>Budget 2007</u>
<b><u>Revenus</u></b>	
Taxes	13 074 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	388 390 \$
Autres revenus de sources locales	1 660 500 \$
Transferts	300 510 \$
	<u>15 423 400 \$</u>
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	
Administration générale	1 939 300 \$
Sécurité publique	2 271 400 \$
Transport	2 225 000 \$
Hygiène du milieu	4 188 040 \$
Santé et bien-être	77 160 \$
Aménagement, urbanisme et développement	410 010 \$
Loisirs et culture	1 607 970 \$
Frais de financement	<u>1 186 120 \$</u>
	13 905 000 \$
<b><u>Autres activités financières</u></b>	
Remboursement de la dette à long terme	2 118 600 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	<u>31 600 \$</u>
	2 150 200 \$



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**Surplus (déficit) des activités financières  
avant affectations** (631 800 \$)

**Affectations**

Surplus accumulé non affecté 735 400 \$  
Réserves financières et fonds réservés  
Virement à (103 600 \$)

**Surplus (déficit) de l'exercice** 0

2006-12-459 SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATION 2007-2008-2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation  
pour les années 2007-2008-2009, tel que déposé, comportant  
douze (12) projets et formant un total de 10 920 250 \$.

2006-12-460 SUJET: ADOPTION DU RÈGEMENT NUMÉRO 774 – RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE  
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 774, d'adopter le règlement numéro 774 – Règlement dé-  
crétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour  
l'année fiscale 2007.

2006-12-461 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 775 - RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE,  
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES  
ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLA-  
BLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 775, d'adopter le règlement numéro 775 – Règlement dé-  
crétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition  
des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets re-  
cyclables pour l'année fiscale 2007.





No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2006-12-462

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 776 - RÈGLEMENT  
POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SER-  
VICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 776, d'adopter le règlement numéro 776 – Règlement  
pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour  
l'année fiscale 2007.

2006-12-463

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2007 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FON-  
CIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEU-  
BLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVA-  
LUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2007 LA  
QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE  
LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 577A-2007, d'adopter le règlement numéro 577A-2007 –  
Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la  
superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au  
rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part  
de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau  
de l'Île Perrot.

2006-12-464

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2007 –  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉ-  
CIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS  
IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUA-  
TION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2007 LA QUOTE-  
PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE  
DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement  
numéro 577E-2007, d'adopter le règlement numéro 577E-2007 –  
Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base  
de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au  
rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part  
de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



No de résolution  
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 30.

2006-12-465

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 30, de lever la séance spéciale du 20 décembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 20 décembre 2006**, à 19 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et d'équipement roulant
4. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un balai de rue
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale du 20 décembre 2006

### CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2006-12-451

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 20, d'ouvrir la séance spéciale du 20 décembre 2006.

2006-12-452

SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2006.



No de résolution  
ou annotation

## VILLE DE PINCOURT

2006-12-453

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-12-454

### SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN BALAI DE RUE

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les services d'exploitation à aller en appel d'offres pour l'achat d'un balai de rue.

### PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a débuté à 19 h 21 et s'est terminée à 19 h 31.

2006-12-455

### SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la séance spéciale du 20 décembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE